LANVOLLON Informations

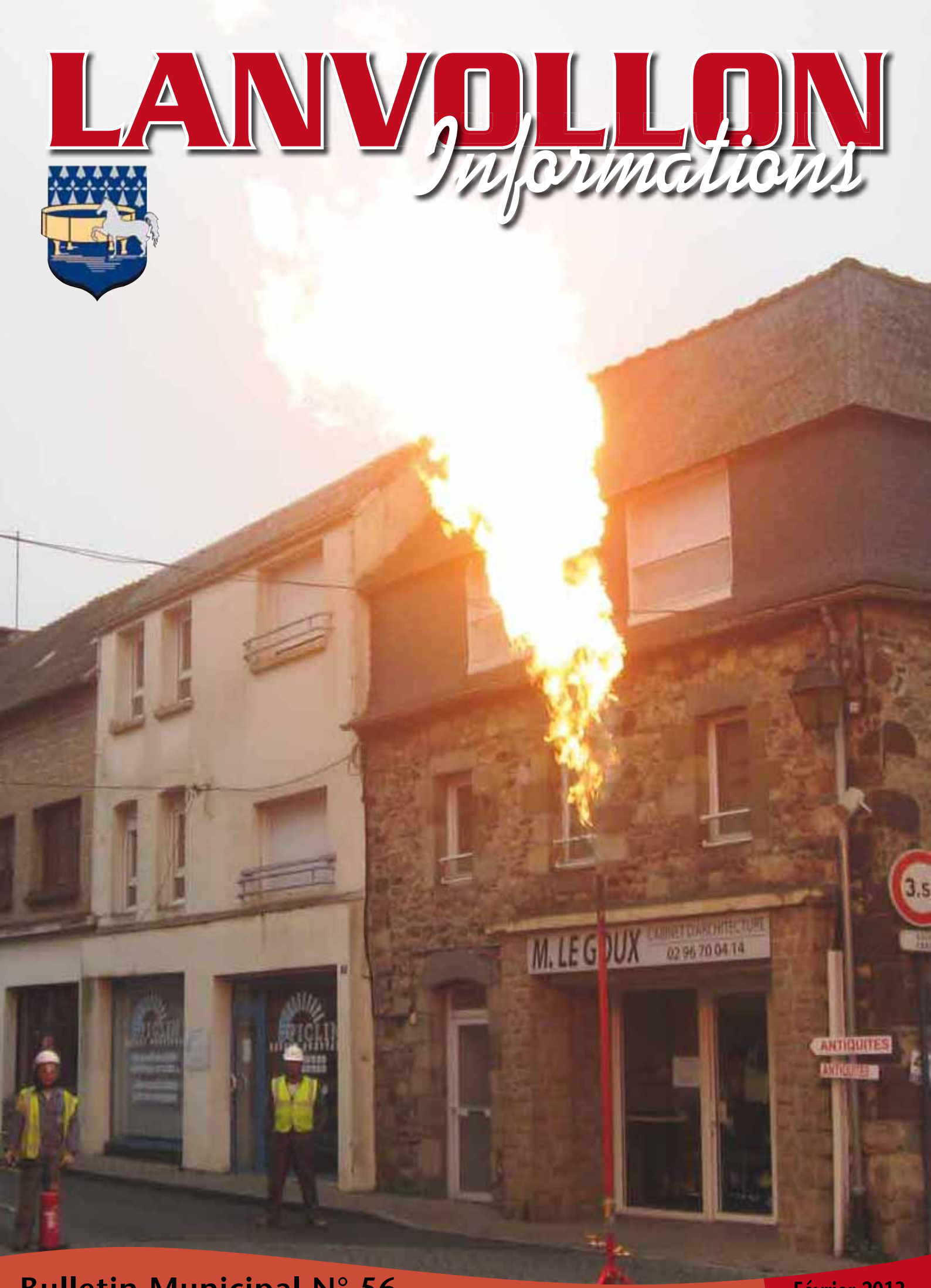

Bulletin Municipal N° 56

Février 2013

Le mot de l'Adjoint à la Communication

L'équipe communication se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2013.

Au sommaire de ce journal d'informations la cérémonie des voeux du dimanche 13 janvier à la Salle Armor Argoat ou de nombreux Lanvollonnais et Lanvollonnaises étaient présents.

Le début de l'année 2013 verra la fin d'un grand chantier sur la commune, puisque fin février la nouvelle école publique ouvrira ses portes.

A ce sujet nous lançons une consultation auprès des habitants afin de trouver un nom à l'école publique, merci de remplir le coupon ci-joint et de le déposer dans l'urne se trouvant à l'accueil de la Mairie et ceci avant le 15 mars 2013.

Vous trouverez également :
- Un point sur les travaux.
- Le plan des travaux des lotissements Kerouel 1- 2 - 3 travaux qui débuteront au printemps 2013.
- Un article sur la vie et le destin d'un Lanvollonnais qui construit une église en Guyane.
- Un article sur la résidence An Héol.
- La naissance d'un artiste dans le canton de Lanvollon.
- Le calendrier des festivités 2013.
- Un tour d'horizon des activités des associations de notre commune.

Nous rendons également un hommage à six de nos concitoyens qui nous ont quittés depuis l'été dernier et qui ont marqué de leur empreinte l'histoire de Lanvollon.

Nous vous donnons rendez vous en octobre prochain

Donnez un nom à la nouvelle école publique
Déposez vos propositions à l'accueil de la Mairie avant le 15 mars

NOM : .....

PRÉNOM : .....

PROPOSITION : .....

.....

Sommaire

Les vœux du Maire p3

Réunions du Conseil Municipal
- Jeudi 7 juin 2012 p6
- Mardi 26 juin 2012 p9
- Jeudi 27 septembre 2012 p11
- Jeudi 26 novembre 2012 p14

Point sur les travaux p16

Résidence An Héol p18

Les Ecoles p20

Journal des Associations p21 à 25

La naissance d'un artiste dans le canton de Lanvollon p26

Patrimoine p27

Informations diverses p28

Directeur de la Publication :
M. MORVAN François, Maire
Rédaction : Commission Communication
Photos : Mairie
Contact : M. LE POULARD Bruno
Tél. 02.96.70.00.28
commune.lanvollon@wanadoo.fr
bruno.lepoulard.22@wanadoo.fr
Conception – maquette – impression :
Imprimerie DESSALLES
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. 02 96 33 43 44
Dépôt légal :
Février 2013

Imprimeur labellisé IMPRIM'VERT®
Ce bulletin a été réalisé sur papier 100 % recyclé.
Le Label "IMPRIM'VERT®" garantit la démarche développement durable de notre imprimeur.

Les vœux du Maire

Dimanche 13 janvier 2013
Salle Armor Argoat à 10 h 30

Monsieur le président de Guingamp Communauté, Aimé DAGORN, mon cher ami, merci d'être venu à Lanvollon

Mesdames et Messieurs les Maires

Chers Collègues du conseil municipal et du C.C.A.S,

Mesdames et Messieurs les anciens élus, des diverses municipalités précédentes

Madame la Directrice des Services de Lanvollon. J'ai le plaisir de voir que se sont également déplacées deux anciennes directrices, Madame Bocher et Madame Bescond

Monsieur le Chef de Brigade, Hervé NICOLAS

Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les membres de la commission communication

Monsieur le Président de l'Office du Tourisme Lanvollon-Plouha Michel GOURDIN de Pludual

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Associations

Messieurs les Artisans, les Commerçants et Directeurs des entreprises locales,

Monsieur le Représentant de la Fondation Bon Sauveur, Jean-Marie TOURBIN

Madame la Directrice de la résidence An Héol

Monsieur le cuisinier gestionnaire au S.I.R.E.S.C.O.L

Mesdames et Messieurs les agents territoriaux, de la mairie, de la Résidence An Héol et du SIRESCOL

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse

Monsieur André FICHANT, Maire de Pludual, qui représente la Communauté de Communes

Mesdames, Messieurs,

Je dois excuser notre conseiller général Jean LE FLOC'H qui assiste aux vœux de la commune de Gommenec'h.
Il se trouve que nous avons été nombreux (Trévérec, Goudelin…) à choisir cette date du 13 janvier pour adresser nos vœux.
Merci Jean-Louis pour tes bons vœux à mon égard et pour l'activité de la commune que tu viens de dresser.
Je commencerais comme la coutume nous y invite à vous présenter mes vœux les plus sincères de bonne santé, d'épanouissement personnel, pour vous-même, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.
J'y ajoute volontiers mes vœux de réussite dans vos activités et vos projets.
Qu'il me soit permis d'avoir une attention particulière à l'égard des personnes souffrantes, celles qui sont plongées dans la maladie, la peine, les personnes seules, et celles qui ont le plus de difficultés à boucler leur budget familial.
La crise s'est depuis plusieurs années déjà invitée dans la vie de nombre de concitoyens.
Dans ces périodes difficiles nous sommes de plus en plus fréquemment confrontés à des situations de détresse personnelle.
Ces vœux sont l'occasion de témoigner notre solidarité à celles et ceux qui affrontent des moments douloureux.
J'ai une pensée particulière envers Madame Monique LE VOGUER et Madame Annick DEBOTTE qui ont toutes deux été cette année lourdement accidentées à cause d'automobilistes. Je leur souhaite sincèrement un bon rétablissement.
Je souhaite particulièrement la bienvenue aux 17 personnes ayant choisi d'habiter sur Lanvollon en 2012.
A ce sujet vous avez découvert la semaine dernière dans les journaux le chiffre officiel du recensement des communes.
Pour Lanvollon : il est de 1767 habitants, cela représente un bond très important. Je remercie les quatre agents recenseurs qui en janvier et février dernier ont réalisé un travail méticuleux. Je vous remercie également tous de l'accueil que vous leur avez réservé.
Cette année aura été à Lanvollon l'année des grands chantiers. Au total on aura vu dans le ciel lanvollonnais pas moins de 5 grues dont certaines de tailles impressionnantes, celle de Blanchardeau a 60 mètres d'envergure.
Le chantier de l'école maternelle de l'école publique, le bâtiment est bien avancé et devrait nous être livré aux vacances scolaires de février prochain. En conseil on a lancé l'idée d'une consultation pour lui donner un nom. Merci de vos propositions.
Le chantier communautaire du C.L.S.H à Blanchardeau, en clair centre de loisirs sans hébergement que l'on appelle aussi centre aéré, et de l'agrandissement des bureaux notamment pour le service en régie de l'eau potable, et le chantier d'un autre bâtiment pour la chaudière bois qui sera le mode de chauffage pour l'ensemble du site.
Le plus important par son ampleur et son investissement est le chantier de l'annexe du Bon Sauveur baptisé Foyer de Vie Occupationnel Henri Terret du nom du directeur qui avait joué un rôle très important notamment auprès de la communauté de communes dans le choix du site.
La construction d'un bâtiment pour du tertiaire réalisé par la société Commespace où sont désormais installés l'office notarial et un cabinet vétérinaire, une ''Auto-école'', un salon de coiffure, entre autres.
Et enfin la réalisation d'un réseau gaz commandé par le SDE, réalisé par VITOGAZ et mis en service en octobre dernier.
Jean-Louis vous en a largement parlé il y a un instant.
Il y a également la voirie définitive de la zone d'activité des Fontaines par la Communauté de Communes qui est en cours d'achèvement.
Il y a eu aussi la fin de travaux de la nouvelle école maternelle du Sacré-Cœur dans les anciens locaux du L.E.F.A.
Les principaux autres investissements de la commune, je ne vais pas tous les détailler :

- *Acquisition de 200 m² de terrain à Monsieur DUPETIT que je remercie pour la proposition qu'il avait faite à la mairie pour permettre la liaison piétonne du parking rue Sainte-Anne à l'arrière de la mairie. Ce qui décongestionne les places du Martray et du Général de Gaulle. Il a été dénommé parking Kervaudry du nom de l'ancienne propriété devenue la mairie en 1980.*
- *Acquisition du site de la Gare au Conseil Général où les services techniques sont installés depuis 18 mois.*
- *Rénovation du bâtiment situé place des Combattants à la Gare. Il sert d'entrepôt pour les services techniques. Pour l'enjoliver et le rendre attrayant à l'entrée de la ville nous avons demandé à Gérard DEIMAT d'y faire une fresque que vous avez certainement tous admirée.*
- *Et acquisition de la propriété LE MOUEL où ont été installées les citernes à gaz de VITOGAZ et réalisé un parking pour l'espace sportif.*
- *Construction d'un ossuaire au cimetière.*
- *Aménagement des espaces verts de la rue Saint-Yves.*

- *Achèvement de la restauration des vitraux de l'église.*
- *Mise en place d'un bâtiment modulaire au stade pour la J.S.L.*
- *Aménagement du sentier piéton dans la vallée du Leff en partenariat avec la communauté de communes qui a réalisé une passerelle sous la départementale de Guingamp et le chantier d'insertion dont les agents pendant un mois ont débroussaillé l'itinéraire.*
- *Aux monuments aux Morts pour le devoir de mémoire il y a eu l'installation d'une plaque en mémoire de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.*
- *Deux réseaux d'assainissement en extension rue de la Boissière et rue des Ajoncs d'Or.*

Pour 2013 notre principal projet est la voirie définitive des lotissements dits de Kérouel 1 - 2 et 3 où il y a eu la création de 57 lots, 55 sont vendus et construits.
L'un d'entre eux nous a posé problème à Kérouel 3 ; il empiétait sur l'ancienne station d'épuration qu'il a fallu purger et empierrer sur 4 mètres de hauteur, grosse dépense imputée sur le budget assainissement.
La viabilisation de 4 lots auxquels s'est greffé un lot privé le long de la départementale Saint-Brieuc Paimpol et peut-être des travaux préliminaires pour 14 autres lots dont nous avons eu le permis de lotir dans le même secteur.
- *Un nouveau réseau d'assainissement à Poullouat avec station de relèvement*
- *Pour l'accès au site du Bon Sauveur plaine de la Débuterie, deux bouts de voirie seront enrobés rue des Fontaines et rue du Chant du Coq.*
- *Des effacements de réseaux aux abords de l'école maternelle rue du Leff et de la Boissière et peut-être rue des Fontaines en lien avec les travaux que réalise la communauté de communes.*
- *Une clôture aux services techniques et déviation de chemin piéton.*
- *Du côté de l'intercommunalité pour Lanvollon ; il y a toujours d'actualité le rond-point de Kercadiou avec 5 branches ; je rappelle que la commune a voté une participation de 70 000 €. Une réunion est prévue fin du mois pour finaliser le dossier.*
- *Un rond-point rue des Fontaines avec la zone d'activité, les travaux vont démarrer en février avec une séparation de voie jusqu'au rond-point du Pont Lô pour interdire les tourne-à-gauche.*
- *En projet, l'agrandissement de la zone d'activité à Kercadiou.*

En ce qui concerne les forces vives de la commune

Un mot sur le commerce local

Si les installations vont bon train sur les zones d'activités, le commerce du centre-ville courbe l'échine. Je reprends le titre de la presse de mercredi dernier.
On voit inexorablement des fermetures et très peu d'ouvertures. Au niveau du conseil municipal nous avons tout fait pour faciliter le stationnement de clients au centre par la création de parking de proximité et le maintien de commerces par le règlement du Plan Local d'Urbanisme.
Je rappelle qu'il y a un peu plus de dix ans la commune a confié la compétence économique à la communauté de communes ; nous pensions à l'époque que le service mis en place à la communauté de communes aurait trouvé un équilibre entre les installations dans les zones et le maintien d'activité dans le centre, malheureusement nous ne pouvons que constater que le centre n'est pas la priorité de la communauté de communes.
Vendredi soir lors des vœux communautaires à Pommerit-le-Vicomte, le président de la Communauté de Communes a choisi son endroit et son auditoire pour haranguer le conseil municipal et moi-même présents dans la salle concernant le déclin du commerce du centre.
Facile lorsque le ''droit de réponse'' est impossible. Ici je suis dans ma commune et ici je réponds aux attaques publiques que nous avons subies.
Concernant le commerce local du centre-ville, le président a dit que cela était une résultante de l'installation du SUPER U par le conseil municipal.
Cet établissement était à cet endroit avant que je ne sois élu. Nous avons seulement autorisé un agrandissement et dernièrement une allée marchande qui était aussi une tractation que faisait la Communauté de Communes pour l'achat du terrain dont était propriétaire SUPER U rue des Fontaines où a été installé un bâtiment tertiaire qui a repris des activités se trouvant au centre-ville ou pouvant y être.
Actuellement la galerie marchande du SUPER U n'a fait aucun tort au centre-ville de Lanvollon puisqu'aucun commerce n'est occupé.
D'autre part, sur la zone des Fontaines il a été installé un hard discount par la Communauté de Communes.
Quant au projet de la boulangerie Drive au rond-point du Pont Lô, ce projet a été initié par la Communauté de Communes depuis plus d'un an, une réunion de finalisation a eu lieu le 12 juillet 2012 à Blanchardeau où j'étais convié et non pas la mairie de Lanvollon CQFD.
Compte tenu qu'il aurait été difficile à terme d'empêcher ce genre d'installation, le conseil municipal a décidé de donner une suite favorable étant donné que le porteur du projet était un commerçant de Lanvollon qui nous assurait de garder son commerce en centre-ville.
Le président dit souvent qu'en matière d'installation sur les zones rien ne se ferait sans l'accord de la commune concernée, c'est loin d'être le cas, ce qui a provoqué le départ et la démission de la commission économique de la communauté de communes de mon premier adjoint Jean-Louis CONAN en octobre dernier.
Il est grand temps de revenir à des rapports normalisés.

Au niveau de l'école publique

Nous avons des effectifs en augmentation posant un problème de place dans le local de restauration, en clair le réfectoire.
Un grand chantier nous attend avec la réforme du temps scolaire, le retour de la semaine de 4 jours et demi peut-être à la rentrée 2013.
Pour votre information, cette réforme prévoit un allègement de la journée et une mise en place d'un temps d'activités périscolaires quotidien de 45 minutes qui devraient permettre de développer la pratique culturelle et sportive.
Il faut savoir que ces 45 minutes seront à la charge de la Collectivité.
Nous verrons d'ici la fin mars si notre commune qui agira quoi qu'il en soit en concertation avec les autres communes de la communauté mettra en place la réforme dès la rentrée prochaine ou patientera jusqu'en 2014.
Les pompiers sont toujours dans l'attente d'une nouvelle caserne. Le financement est programmé par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, reste à se mettre d'accord sur l'emplacement. Les choses avancent.
A la résidence « An Héol », l'année 2012 a été l'année de renouvellement de la Convention Tripartite, signée avec les autorités de tarification qui sont le Conseil Général et l'Agence Régionale de Santé. Au regard de l'évolution de la dépendance des résidants accueillis, et au vu des projets ambitieux présentés par les professionnels de la structure, des moyens complémentaires vont être déployés sur 2013. Cela va notamment permettre de développer une Unité Mobile d'Accompagnement de résidants ayant des troubles de la mémoire pouvant engendrer de l'agitation, ou des troubles du comportement.
D'autre part, le projet d'agrandissement de la salle de restaurant de la Résidence est lui bloqué par Côtes d'Armor Habitat, mais la réflexion menée par le Conseil de Vie Sociale a elle bien avancé durant l'année 2012. Enfin, il faut noter l'évènement très exceptionnel, célébré il y a

seulement quelques jours à la résidence, les noces de chêne, c'est-à-dire 80 ans de mariage, de Madame et Monsieur CELLIER, Germaine et Louis.
Le SIRESCOL a dû faire face en 2012 à une situation inattendue. Je vous rappelle que ce syndicat a une vocation unique : la restauration collective, que 6 communes adhérant à cette structure unique dans le département et que les dépenses (alimentaires, de personnel, de transport, etc.) sont entièrement financées par les recettes des repas qu'elle fabrique sans aucune autre participation financière des communes.
La surprise est venue de notre principal client à savoir les écoles privées qui n'ont pas reconduit la convention et se sont tournées vers une prestation privée sans discussion possible. C'est pour une raison comptable, m'a-t-il été répondu. Ceci met le syndicat dans une situation financière délicate ; il a fallu en fin d'année recourir à un emprunt de 30 000 € pour faire face aux dépenses de fonctionnement.
Ceci est d'autant plus regrettable que la commune finance le fonctionnement des écoles privées primaires mais aussi maternelles alors que nous n'en avons pas l'obligation. Je précise que la participation de la commune par enfant est une des plus élevées du département.
Si la situation avait duré ceci aurait eu : soit une incidence sur le budget communal, en effet si nous parvenons à éviter la participation des communes, elle demeure une possibilité ; soit nous aurions eu l'obligation de nous séparer d'un des agents.
Suite à la recherche de nouveaux partenaires, il y a deux jours nous avons eu l'accord de la Fondation Bon Sauveur de Bégard pour la fourniture de repas au foyer de vie qui est en construction rue des Fontaines. Je ne peux que remercier ses responsables de la confiance qu'ils accordent, à raison, au Sirescol, mais je considère également ce geste comme une preuve de leur volonté de s'intégrer à Lanvollon et je remercie particulièrement le représentant de la fondation présent dans la salle, Jean-Marie TOURBIN, qui a eu un rôle prépondérant dans cette décision.
Les associations sont toutes dirigées par des bénévoles motivés qui n'hésitent pas à consacrer leur temps pour les autres et à maintenir de nombreuses activités diverses et variées.
Ateliers Loisirs a eu à déplorer le mois dernier le décès de Marie FORD, leur vice-présidente.
Le Comité d'Animation a toujours autant de succès dans les deux fêtes de l'été, je félicite les bénévoles pour leur engagement et du temps qu'ils donnent pour le rayonnement de Lanvollon, là aussi deux bénévoles sont décédés durant l'été, Marie et Marcellin LE MEZEC.

Les agents communaux

Je ne peux que louer leurs compétences, leur expérience et les bons contacts qu'ils entretiennent avec la population notamment à l'accueil en mairie.
Deux départs en retraite, celui de Christian BOULLIOU responsable des services techniques remplacé par Samuel MINON en poste depuis un an et celui de Pierre GLO, ont permis de conforter dans leur emploi Marie-France DUGAL et Didier ROLLAND qui assuraient des remplacements.
Avant de terminer je dois remercier tous les élus pour leur assiduité aux différentes séances de conseil municipal et de commissions.
Mes remerciements aussi aux membres du C.C.A.S pour leur implication et aux membres de la commission communication pour la rédaction du bulletin communal. Dans ces deux commissions il y a des membres extra-municipales.
Pour conclure, je renouvelle mes vœux et vous invite à lever ensemble notre verre après l'intervention de Monsieur FICHANT pour la Communauté de Communes.

Bloavez Mad

Le Maire
François MORVAN.

Réunion du Conseil Municipal

JEUDI 7 JUIN 2012

L'an deux mille douze
Le Jeudi 7 juin à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.
Sous la présidence de Monsieur François MORVAN
Etaient présents :
Monsieur Jean-Louis CONAN, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur Bruno LE POULARD, Monsieur Jean-François TURBAN, Madame Sylviane LE MEZEC, Monsieur Georges ANDRE formant la majorité des membres en exercice.
Monsieur Georges BOUDET donne procuration à Monsieur François MORVAN
Jocelyne LALLES est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal en date du 23 mars 2012
2. Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises
3. Travaux
   3.1 Lotissement Pen Lan : dessertes électrique et téléphonique
   3.2 Installation de bungalows au stade
   3.3 Extension du réseau assainissement : maîtrise d'œuvre
   3.4 Délégation de service gaz : approbation du tracé du réseau
4. Finances
   4.1 Construction de l'école maternelle : Demande de participation régionale au titre de l'éco faur
   4.2 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
   4.3 Dégrèvement pour fuite d'eau
   4.4 Décision modificative
   4.5 Vente d'une serre
   4.6 Cession par acte administratif : désignation d'un représentant de la commune
5. Personnel communal
   5.1 Création de deux postes relevant du cadre des adjoints techniques
   5.2 Ratios d'avancement de grade

6 - Informations diverses.

1. Approbation du procès-verbal en date du 23 mars 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le procès verbal en date du 23 mars 2012

2. Tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assises

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, il convient de tirer au sort des noms figurant sur les listes électorales en vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises.
En application des articles 259 et 260 du Code de procédure pénale, il convient de tirer au sort 3 noms :
ROBERT Virginie, 18 place du Martray
LE CAM Ludovic, 20 rue de l'Armor
BARRAST Danielle, 12 rue joseph BOULLIOU

3. Travaux

3.1 Extension du lotissement de Pen Lan - dessertes électrique et téléphonique

Basse tension
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
APPROUVE le projet d'alimentation basse tension de l'extension du lotissement Pen Lan présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 29 000 € et aux conditions définies par la convention « travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ».
Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au syndicat, elle versera au syndicat une subvention d'équipement : au taux de 40 % TTC (11 600 € HT) pour l'équivalent de 10 lots et 60 % HT au-delà, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Réseau éclairage public
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le projet d'alimentation basse tension de l'extension du lotissement Pen Lan présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 12 000 € et aux conditions définies par la convention « travaux sur les réseaux de distribution publique d'énergie électrique ».
Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au syndicat, elle versera au syndicat une subvention d'équipement : au taux de 50 % TTC (6 000 € HT) pour l'équivalent de 10 lots et 60 % HT au-delà, calculée sur le montant de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention précitée et conformément au règlement.

Réseau téléphonique
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention financière « travaux sur les infrastructures de communication électronique » et décide de confier au syndicat départemental d'électricité la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique de l'extension du lotissement de Pen Lan pour un montant de 6150 €.
Notre commune ayant transféré cette compétence au syndicat, elle versera à celui-ci une subvention d'équipement équivalent au montant TTC de la facture payée à l'entreprise tel que défini dans la convention pré-citée et conformément au règlement.
Monsieur le Maire informe qu'il convient également de confier à Orange la prestation de raccordement téléphonique pour la somme de 819.16 € et qu'il restera à confier la desserte en eau à la Communauté de Communes.
Monsieur LE POULARD rappelle son souhait avant d'entamer tout autre projet de lotissement de voir réalisée la voirie des lotissements de Kérouel.
A ce sujet, Monsieur CONAN souhaite, comme cela a été énoncé lors de la commission du 3 mai, que la maîtrise d'œuvre soit attribuée afin de pouvoir inscrire au budget primitif 2013 le montant des travaux de cette voirie.

3.2 Installation de bungalows au stade

Monsieur le Maire rappelle le besoin de locaux au stade pour la J.S.L. et informe l'assemblée de la proposition d'ERDF, par le biais de Monsieur PERON, de céder à titre gratuit à la commune des bâtiments modulaires pour une surface de 176 m². Il rappelle que les élus ont pu visiter les bâtiments.
Sur demande du Maire, Monsieur PERON apporte diverses informations. Il précise que les modulaires, cédés gratuitement seraient également démontés et transportés à un tarif intéressant (5 000 € HT).
Monsieur le Maire informe que le projet nécessite l'obtention d'un permis de construire élaboré à l'aide d'un maître d'œuvre. Cela risque de contrarier les délais dans la mesure où ERDF doit débarrasser les modulaires pour la mi-juillet.
S'engage alors une discussion sur l'éventuelle possibilité de stocker les modules dans l'attente de l'obtention du permis.
L'installation nécessitera des travaux, essentiellement de réfection de toiture. Divers devis ont déjà été obtenus, d'autres sont en attente. Monsieur CONAN souhaite envisager de réutiliser l'actuelle toiture.
Monsieur LE POULARD souhaite une estimation précise du projet et rappelle que le PLU de la commune est exigeant envers les administrés mais il considère que la commune ne montre pas l'exemple.
Il souhaite savoir si ces modulaires retarderaient le projet de construction de vestiaires.
Monsieur TURBAN répond que ces locaux faciliteraient le fonctionnement du club et surtout qu'ils permettraient de diminuer la surface des futurs vestiaires et ainsi leur coût d'environ 97 000 €. En revanche la construction de vestiaires reste nécessaire. Le club a déjà bénéficié de délais pour leur mise aux normes.

Il informe également que des membres du club proposent d'aider à remonter les modulaires.
Monsieur le Maire propose de faire appel à un maître d'œuvre qui étudiera la faisabilité du projet.
Par 7 voix pour et une abstention (Monsieur LE POULARD qui souhaite que le projet soit chiffré), le Conseil Municipal émet un accord de principe sur le projet d'installation des modulaires.
Le Conseil Municipal convient de se réunir prochainement lorsque les informations relatives aux coûts du projet et aux possibilités de stockage seront plus précises.

3.3 Extension du réseau assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur de Kergoat a été confiée à ING Concept pour un montant de 12 000 € HT soit 14 352 € TTC.

3.4 Délégation de service public gaz : approbation du tracé du réseau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Vitogaz a transmis une proposition de tracé du réseau de distribution du gaz.
Il propose que le Conseil municipal se prononce sur ce tracé.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
APPROUVE le tracé de réseau de distribution de gaz proposé par l'entreprise Vitogaz à l'exception d'une partie de la longueur de la rue Fardel dont les trottoirs ont été réalisés en 2005 et la traversée de la place du Marché au Blé.

4. Finances

4.1 Construction de l'école maternelle : demande de participation au titre de l'éco faur

VU la délibération en date du 9 décembre 2010 autorisant le maire à procéder à la consultation des entreprises en vue des travaux de construction de l'école maternelle et arrêtant un plan de financement ;
VU les délibérations en date du 22 juillet 2011 et du 29 septembre 2011 portant attribution des marchés de travaux ;
Monsieur le Maire rappelle que les marchés de travaux pour la construction de l'école maternelle ont été conclus pour la somme de 1 183 237.74 € HT.
Il informe qu'il convient de modifier le plan de financement et de solliciter la participation du Conseil régional au titre de l'éco faur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation de la Région au titre de l'éco faur
ARRETE le plan de financement suivant :

Partenaire/ Cadre	Montant sollicité	Part sollicitée	Montant obtenu	Part obtenue
Région Bretagne				
Contrat de Pays	14 000 €	1.18%		
Eco faur	100 000 €	8.45%		
Département CA				
Contrat de territoire			120 000 €	10.14%
Etat				
DETR 1re tranche			140 800 €	11.90%
Etat				
DETR 2e tranche			202 013 €	17.07%
Assemblée nationale				
Réserve parlementaire			5 000 €	0.42%
Coût total des travaux	1 183 237 €	100.00%	1 183 237 €	100.00%
Autofinancement				
Emprunt et/ou réserve	1 169 237 €		917 437 €	77.54%

4.2 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales impose à la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du rapport a été transmis à chaque Conseiller.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité
ADOPTE le rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la communauté de communes Lanvollon Plouha. Ce rapport est consultable en mairie.

4.3 Dégrèvement pour fuite d'eau

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Commune accorde des dégrèvements des factures d'eau pour fuite sous diverses conditions.
La commune doit, quant à elle, accorder le dégrèvement pour la part assainissement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE le dégrèvement pour fuite d'eau de la redevance assainissement des menuiseries NICOLAS pour un volume de 1589 m³.

4.4 Décision modificative

Monsieur TURBAN informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération en date du 23 mars 2012 approuvant le budget principal de la commune et du budget Vitrotechnique de la commune ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

Budget principal

ARTICLE	DÉSIGNATION	PROGRAMME	Proposé
Investissement			
R 1341	DETR (Ecole maternelle)		+ 62 000
R 1641	Emprunt		– 62 000
Fonctionnement			
R 74127	Dotation nationale de péréquation		+ 29 000
R 6419	Remboursement rému. personnel		+ 6 000
D 6218	Autre personnel extérieur		+ 10 000
D 6413	Personnel non titulaire		+ 10 000
D 022	Dépenses imprévues		+ 15 000
D 60612	Electricité		+ 14 976
R 773	Recettes exceptionnelles		+ 14 976

Budget principal

Fonctionnement		
D 6521	Déficit budget annexe	+ 726.85
D 022	Dépenses imprévues	– 7587.06
R 7551	Excédent budget annexe	– 6860.21

Budget Vitrotechnique

Fonctionnement		
D 002	Résultat reporté	78.01
D 6522	Reversement BP	– 6 860.21
D023	Virement à section investissement	+ 7 509.05
R7551	Participation BP	+ 726.88
Investissement		
D 001	Résultat reporté	7509.05
R021	Virement de section fonctionnement	7509.05

4.5 Vente d'une serre
Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intérêt d'un administré pour l'armature de la serre située sur les terrains acquis en vue de la réalisation du parking de la rue Sainte Anne.
Monsieur le Maire propose, dans la mesure où cette serre n'appartient pas au domaine public de la commune, de la céder pour la somme de 100 €.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal
AUTORISE la vente de l'armature de la serre située sur la parcelle A n° 451 pour le prix de 100 €.

4.6 Cession par acte administratif : désignation d'un représentant
VU la délibération du 25 juin 2009 portant cession d'une partie de la parcelle A n° 494 ;
Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé de céder, pour un euro symbolique, une partie de la parcelle cadastrée A n° 494 au CCAS. Monsieur le Maire précise que la division est en cours.
Il propose de réaliser cette cession sous la forme d'un acte administratif et précise que pour ce faire, il convient, d'une part, de solliciter les services du centre de gestion des Côtes d'Armor et en particulier ceux du service droit des sols et, d'autre part, de désigner un représentant de la commune à cette transaction.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les services « Droit des sols » du Centre de gestion des Côtes d'Armor
DESIGNE Monsieur CONAN comme représentant de la commune pour la signature de l'acte de cession à l'euro symbolique de 91m² de la parcelle A n° 494.

5. Personnel communal

5.1 Création de deux postes d'adjoints techniques
Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de créer deux postes d'adjoints techniques.
Le premier dans le cadre du départ à la retraite de Monsieur BOULLIOU, le second dans le cadre de la réorganisation liée à un temps partiel thérapeutique.
Considérant le besoin de disposer d'une part d'un poste d'adjoint suite à la réorganisation du service « voirie et bâtiment » et en particulier au départ du responsable ;
Considérant d'autre part le besoin de palier le temps partiel thérapeutique affectant le service des espaces verts ;
VU le Code Général des Collectivités Locales ;
VU la loi n° 83-634 du 3 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 34 et 40
Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la création, à compter du 7 juin 2012, de deux postes relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet.

5.2 Ratios d'avancement de grade
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions introduites par la loi du 19 février 2007 concernant le déroulement de carrière des agents territoriaux.
Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.
Ce taux appelé « ratio promu - promouvables » est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire. Il peut varier entre 0 et 100 %.
VU l'avis du comité technique paritaire départemental réuni le 24 avril 2012
Pour l'année 2011, le Maire peut fixer les ratios d'avancement de grades pour la collectivité comme suit :

	Nombre d'agents	Taux
Adj tech. ppal de 2e cl	1	100 %
Agent spécialisé ppal 2e cl	1	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le tableau ci-dessus.

5.3 Création du poste d'agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles
Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le décret n° 92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents spécialisés des écoles maternelles
CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste au tableau des effectifs ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de créer à compter du 7 juin 2012 un poste d'agent spécialisé principal de 2e classe des écoles maternelles.
DIT que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2011-chapitres 012.

6. Informations diverses

6.1 Demande de subvention de Côtes d'Armor Nature Environnement
Monsieur le Maire présente une demande de subvention de Côtes d'Armor Nature Environnement créé dans un but de soutien à la famille de Monsieur MORFOISSE.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'attribuer 100 € de subvention à l'association Côtes d'Armor Nature Environnement.

6.2 Tarifs pour le stationnement des caravanes
Monsieur le Maire informe que si les forains paient un tarif pour l'installation de leurs activités, aucun tarif n'existe pour le stationnement des caravanes. Il propose ainsi de fixer à 10 € par semaine le prix de ce stationnement.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de fixer à 10 € par semaine le prix du stationnement d'une caravane sur le domaine public.
PRECISE que toute semaine entamée sera due.

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur et Madame LE CAIN de dénommer le lotissement situé route de Blanchardeau « Park Ar Boderien » soit la traduction en breton du nom des parcelles « Champ du Potier ».
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE cette dénomination et suggère qu'elle soit inscrite à la fois en français et en breton.

Tour de table

Monsieur LE POULARD salue le travail effectué par le service des espaces verts dans la rue Saint Yves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 20.

Réunion du Conseil Municipal

MARDI 26 JUIN 2012

L'an deux mille douze
Le Mardi 26 juin à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur François MORVAN
Etaient présents :
Monsieur Jean-Louis CONAN, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur Bruno LE POULARD, Monsieur Jean-François TURBAN, Monsieur Georges BOUDET, Monsieur Michael GAUVAIN, Monsieur Didier MEAULLE formant la majorité des membres en exercice.
Monsieur Georges ANDRE donne procuration à Monsieur TURBAN,
Madame Sophie CANN donne procuration à Monsieur GAUVAIN,
Madame Sylviane LE MEZEC donne procuration à Monsieur MORVAN.
Monsieur Didier MEAULLE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal en date du 7 juin 2012
2. Avis sur une demande de restructuration d'un élevage porcin
3. Acquisition de bungalows au stade
4. Finances
   4.1 Décision modificative
   4.2 Actualisation du prix du loyer des logements communaux
   4.3 Actualisation du prix du repas scolaire
5. Mise à disposition des locaux de l'école publique au centre de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août
6. Cession de parcelles à la Fondation Bon Sauveur
7. Communauté de communes
   7.1 Modification des statuts du SPANC
   7.2 Rapport annuel du service d'assainissement non collectif
   7.3 Rapport annuel 2011 du service eau
8. Obligation de dépôt préalable à l'édification d'une clôture
9. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal en date du 7 juin 2012

Monsieur LE POULARD souhaite qu'il soit précisé que Monsieur le Maire a informé que le projet de construction de vestiaires serait retardé pour raisons financières.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal en date du 7 juin 2012

2. Avis sur une demande de restructuration d'un élevage porcin

VU l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'arrêté préfectoral en date du 24 avril 2012 portant ouverture d'une enquête publique au titre de l'installation classée « GAEC des Peupliers » ;
Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du GAEC des Peupliers, au titre de l'installation classée, de restructurer son élevage porcin à Traou Goaziou à Lannebert.
Le dossier est actuellement soumis à enquête publique. Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.
Monsieur le Maire informe qu'il s'agit de la restructuration externe d'un élevage porcin qui comprendra 4 596 places animaux équivalents suite à la reprise partielle de deux autres exploitations en vue du passage en naisseur-engraisseur total, mais aussi de la mise aux normes « bien-être » de l'atelier gestante-verraterie et la mise à jour de la gestion des déjections.
Monsieur GAUVAIN et Monsieur LE POULARD s'interrogent sur la prise en compte de l'avis de la commune sur ce dossier.
Monsieur le Maire propose un vote à bulletin secret que l'ensemble des membres accepte.
Par six voix pour, trois voix contre et deux abstentions, le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable à la demande de restructuration externe de l'élevage porcin présentée par le GAEC des Peupliers.

3. Acquisition de bungalows au stade

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 7 juin dernier, le Conseil Municipal avait décidé de confier à un maître d'œuvre la faisabilité du projet d'installation de modulaires cédés gratuitement par ERDF. Monsieur LE GOUX, architecte, travaille actuellement sur le projet.
Monsieur le Maire présente les coûts connus du projet :

Objet	Montant en € TTC
Terrassement	1 000
Démontage/remontage	10 645
Rebouchage emplacement clim.	3 828
Couverture	1 789
Raccordement électrique	800
Dalles plafond	200
TOTAL TTC	**18 262**

Monsieur CONAN propose de réutiliser la toiture existante qui sera ressoudée.
Monsieur MEAULLE souhaite savoir si cette toiture sera suffisamment durable.
Monsieur CONAN informe que la société qui s'est déplacée sur le site le lui a affirmé.
Monsieur LE POULARD souhaite savoir si le compteur EDF a été prévu. Monsieur le Maire informe que le raccordement se fera sur les vestiaires existants.
Monsieur CONAN précise que le compteur sera certainement changé dans le cadre des nouveaux vestiaires.
Monsieur le Maire ajoute que les raccordements eaux pluviales et eaux usées seront effectués à proximité et que le bâtiment sera installé en limite de la propriété.
Monsieur LE POULARD souhaite savoir si le permis de construire sera effectué pour des bureaux ou bien pour des bureaux et un foyer.
Monsieur CONAN répond qu'un premier permis portera sur l'installation de bureaux et qu'ainsi, dans un premier temps, les bungalows ne seront pas ouverts au public.
Il précise que le bâtiment sera par la suite raccordé au gaz.
Monsieur CONAN souhaite rappeler le rôle social des associations en particulier de celles qui s'occupent des jeunes.
Monsieur LE POULARD précise que s'il n'est pas opposé au projet, il regrette le manque de précisions chiffrées, rappelle qu'il était convenu de limiter les modifications d'affectation de crédits et aurait souhaité pour la JSL un projet plus « propre ».
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par sept voix pour et quatre abstentions (Messieurs MEAULLE, LE POULARD, GAUVAIN et Madame CANN par procuration)
APPROUVE le projet d'installation de bâtiments modulaires sur le terrain du stade pour une surface de 176 m².

4. Finances

4.1 Décision modificative

Monsieur TURBAN informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits en vue de permettre l'installation des bungalows.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 23 mars 2012 approuvant le budget principal de la commune ;
Par sept voix pour et quatre abstentions (Messieurs MEAULLE, LE POULARD, GAUVAIN et Madame CANN par procuration)

Le Conseil Municipal
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

Budget principal

ARTICLE	DÉSIGNATION	PROGRAMME	Proposé
Fonctionnement			
R 74121	Dotation de solidarité rurale		+ 13 000
R 7381	Taxe additionnelle droit mutation		+ 4 000
D 023	Virement section investissement		+ 17 000
Investissement			
R 021	Virement section fonctionnement		+ 17 000
D 2313	Petit patrimoine	Opération n° 63	– 3 000
D 2313	Vestiaires foot	Opération n° 54	+ 20 000

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 23 mars 2012 approuvant le budget principal de la commune ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

ARTICLE	DÉSIGNATION	PROGRAMME	Proposé
Investissement			
D 2211	Immobilisation terrain reçu en affectation		29 800
R 2111	Immobilisations corporelles		29 800

ARTICLE	DÉSIGNATION	PROGRAMME	Proposé
Investissement			
D 204182	Subvention d'équipement		1 515
R 1386	Autres subventions d'investissement non transférables		1 515

ARTICLE	DÉSIGNATION	PROGRAMME	Proposé
Investissement			
D 204112	Subvention d'équipement		3 685.76
R 021	Virement de la section de fonctionnement		3 685.76
Fonctionnement			
D 023	Virement à la section d'investissement		3 685.76
D 022	Dépenses imprévues		– 3 685.76

4.2 Actualisation du prix du loyer des logements communaux

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de revaloriser au 1er juillet de chaque année le prix des loyers des bâtiments communaux, selon l'indice de référence des loyers.
Il informe l'assemblée de son intention de ne pas procéder à cette augmentation étant donné les coûts déjà élevés de ces loyers.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de ne pas revaloriser le prix des loyers communaux au 1er juillet 2012.

4.3 Actualisation du prix du repas scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIRESCOL a procédé à une augmentation de ses tarifs de 3 %. Le prix d'un repas facturé par le SIRESCOL passera ainsi de 2.80 à 2.88 € TTC.
Monsieur le Maire propose à l'assemblée de répercuter l'intégralité de cette augmentation sur le prix du repas facturé par la commune aux élèves de l'école publique.
Le prix d'un repas est actuellement de 3.02 €.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de fixer le prix d'un repas scolaire à 3.10 € pour l'année scolaire 2012-2013.

5. Mise à disposition des locaux de l'école publique au centre de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août

Monsieur le Maire rappelle que le centre de loisirs sans hébergement s'installera durant les mois de juillet et août dans les locaux de l'école publique. Le centre occupera les classes de maternelle, la classe mobile ainsi que la cantine. En outre deux classes de primaire seront utilisées au mois de juillet. Les repas seront fournis par le SIRESCOL.
Monsieur le Maire informe qu'il convient d'accorder la mise à disposition selon les mêmes conditions que l'an dernier.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux de l'école à la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha pour les mois de juillet et août 2012.
DIT que la convention sera annexée à la présente.

6. Cession de parcelles à la Fondation Bon Sauveur

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du projet de construction du foyer occupationnel, la Fondation Bon Sauveur a fait part de son besoin d'acquérir des petites parties de parcelles appartenant à la commune. Il s'agit de la parcelle A n° 2375 d'une surface de 62 m² et de la parcelle A n° 2384 pour une surface de 17 m².
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
DECIDE de céder pour un euro symbolique à la Fondation Bon Sauveur sise 1 rue Bon Sauveur à Bégard, les parcelles A n° 2375 pour 62 m² et A n° 2384 pour 17 m².
Les frais de géomètre inhérents à cette acquisition ne seront pas pris en charge par la commune.
DEMANDE la conservation du talus existant ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes, démarches et procédures aux effets des présents.
Monsieur le Maire informe qu'il souhaite, dans le cadre de cette cession, obtenir une servitude de passage sur les parcelles A n° 2373 et A n° 789 appartenant à la Communauté de Communes.

7. Communauté de communes

7.1 Modification des statuts du SPANC

VU le CGCT notamment les articles L5211-17 et L5214-16
VU la délibération du conseil communautaire en date du 24 avril 2012 notifiée à Monsieur le Maire le 26 mai 2012,
Monsieur le Maire expose que les programmes de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs non conformes étaient jusqu'à présent cadrés juridiquement par la procédure « programme d'intérêt général » à volet « technique – assainissement non collectif » via un avis favorable de l'ANAH.
La délibération du conseil d'administration de l'ANAH du 15 mars 2011 contraint tout programme d'intérêt général à compter du 1er juin 2011 à traiter les volets énergétiques et social et à se conformer à la convention de l'ANAH.
De ce fait, depuis le 1er juin 2011, il n'est plus possible d'organiser de programme d'intérêt général à volet technique uniquement assainissement non collectif.
Afin de pallier cette difficulté, la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha a souhaité modifier ses statuts, dans l'optique de pouvoir organiser des programmes de réhabilitation des assainissements non collectifs défaillants à venir sur le territoire.
Pour ce faire, le conseil communautaire a décidé d'inclure au titre des compétences optionnelles du service public d'assainissement non collectif l'animation des opérations groupées de réhabilitation des installations défaillantes.
En vertu de l'article L5211-17 du CGCT, les communes membres sont invitées à se prononcer sur la modification des statuts communautaires.
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts communautaires comme suit :
Assainissement non collectif : organisation du service public d'assainissement non collectif, entretien des installations y compris l'évacuation et le traitement des matières de vidange, ainsi que mise en œuvre d'opération de réhabilitation des ouvrages individuels.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal
APPROUVE la modification des statuts communautaires telle qu'énoncée ci-dessus.

7.2 Rapport annuel du service d'assainissement non collectif

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.
Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du rapport a été transmis à chaque Conseiller.
Après présentation du rapport, le Conseil Municipal
PREND ACTE du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha. Ce rapport est consultable en mairie.

7.3 Rapport annuel 2011 du service eau

Monsieur le Maire rappelle que l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose à la Communauté de Communes Lanvollon Plouha la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.
Monsieur le Maire rappelle qu'un exemplaire du rapport a été transmis à chaque Conseiller.
Après présentation du rapport, le Conseil Municipal
PREND ACTE du rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha. Ce rapport est consultable en mairie.

8. Obligation de dépôt préalable à l'édification d'une clôture

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Plan Local d'Urbanisme
VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 421-12
CONSIDERANT que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme,
CONSIDERANT l'intérêt d'assurer du respect des règles fixées par le plan local d'urbanisme préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal en application de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme.

9. Informations diverses

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de ses délégations, il a souscrit un contrat de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la voirie définitive des trois lotissements de Kérouel pour un montant de 13 110 € HT soit 15 979.56 € TTC.
Monsieur le Maire informe également que la commission du personnel a retenu la candidature de Madame Marie-France DUGAL sur le poste vacant d'agent du service voirie-bâtiment.
Il informe que dans le cadre des travaux pour l'installation des réseaux de fourniture de gaz, une réunion avec l'entreprise se tiendra chaque mardi à compter du 17 juillet.
Il informe également des problèmes engendrés par l'existence d'une servitude d'eau pluviale sur deux propriétés entre la rue Sainte Anne et la rue des Fontaines. Afin de simplifier l'entretien de cette bande de terre, Monsieur le Maire souhaite que la commune l'acquière.

Tour de table :

Monsieur GAUVAIN informe que des arbustes de la rue de la Gare gênent la visibilité des automobilistes.
Monsieur LE POULARD souhaite une solution rapide aux inondations régulières d'une habitation de Kerouel 3.
Monsieur le Maire répond que des travaux sont prévus afin de retenir l'eau des pluies d'orage.
Madame LALLES sollicite l'entretien des chemins piétonniers des lotissements de Kerouel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

JEUDI 27 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mille douze
Le jeudi 27 septembre 2012 à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Sous la présidence de Monsieur François MORVAN
Etaient présents :
Monsieur Jean-Louis CONAN, Monsieur Bruno LE POULARD, Monsieur Jean-François TURBAN, Monsieur Georges BOUDET, Madame Sylviane LE MEZEC, Monsieur Didier MEAULLE, Monsieur Michael GAUVAIN, Monsieur Georges ANDRE formant la majorité des membres en exercice.
Madame Sophie CANN donne procuration à Monsieur GAUVAIN,
Monsieur Jean-Louis CONAN est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 26 juin 2012
2. Finances
   2.1 Amortissements des immobilisations 2011 du budget assainissement
   2.2 Décision modificative
   2.3 Admission en non-valeur
3. Travaux électriques par le syndicat d'électricité
4. Mise à disposition d'un local pour le Comité d'Animation de Lanvollon
5. Dénomination du parking de la rue Sainte-Anne
6. Elaboration d'un plan urbain partenarial - LE GOAS
7. Informations diverses

1. Approbation du Procès-Verbal en date du 26 juin 2012

Sur le point n°3, Monsieur GAUVAIN souhaite qu'il soit inscrit au procès-verbal qu'il a souhaité savoir si les communes extérieures à Lanvollon avaient été sollicitées pour participer au financement des modulaires.
Sur le même point, Monsieur LE POULARD souhaite qu'il soit inscrit qu'il avait demandé à Monsieur TURBAN si le budget pouvait supporter une telle charge et également qu'il avait demandé si les travaux seraient en partie réalisés par l'association. Monsieur TURBAN avait répondu par l'affirmative à ces deux questions.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal en date du 26 juin 2012.

2. Finances

2.1. Amortissements des immobilisations 2011 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que si l'amortissement des immobilisations n'est pas obligatoire sur le budget principal des communes de moins de 3500 habitants, il l'est pour les services à caractère industriel et commercial tel que le budget assainissement soumis à la nomenclature M49.
Monsieur le Maire propose d'amortir les immobilisations du budget assainissement selon les durées proposées par l'instruction M14.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le tableau d'amortissements ci-dessous :

	Désignation	VALEUR	DUREE	TAUX	MONTANT
2002	Plantations	5 007.59	20	5	250.38
1999	Station d'épuration	973 537.91	30	3.33	32 418.81
2001	Réseau d'assainissement	1 921 421.91	30	3.33	63 983.35
2003	Agitateur	4 436.56	10	10	443.66
2004	Rampes d'aération	8 550.80	10	10	855.08
2004	Poste de supervision - remise à niveau	6 274.77	10	10	627.48
2004	Membranes pour diffuseur	1 131.42	10	10	113.14
2009	Outils	5 006.46	10	10	500.65
2009	Matériel	3 519.86	10	10	351.99
2010	Pompe flygt Kerlan	5 006.46	10	10	500.65
2011	Lames sur clarificateur	10 594.17	10	10	1 059.42
2011	Pompe caprari	2 650.64	10	10	265.06
2003	Pompe flygt PXR	3 269.45	10	10	326.95
2003	Membrane pour diffuseur	1 131.42	10	10	113.14
2004	Rampes inox	9 804.21	10	10	980.42
2010	Matériel informatique	9 086.01	5	20	1 817.20
2004	Travaux 2004	27 589.79	30	3.33	918.74
2009	Travaux terrain des sports	13 665.81	30	3.33	455.07
2010	Travaux 2010	10 267.26	30	3.33	341.90
TOTAL					**106 323.08**

Monsieur TURBAN informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 23 mars 2012 approuvant le budget principal de la commune ainsi que son budget assainissement ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

Budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60631 Fournitures entretien	4000	
D 60633 Fournitures de voirie		4000
D 6232 Fêtes et cérémonies		3500
D 63512 Taxe foncière	3500	
D6411 Personnel titulaire		20000
D6413 Personnel non titulaire		10000
D 023 Virement section inv.		4300
D2313-67 Site services tech.		4300
R6419 Remb. rémunérations		34300
R021 Virement section fonct.		4300

Budget assainissement
Monsieur le Maire explique la nécessité de recoller les réseaux d'assainissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6063 Fournitures d'entretien	2000	
D 6541 Admission non-valeur		760
D 673 Titres annulés		1240
D 208-19 Recollement réseaux		7200
D 21562-13 Matériel	3000	
D 2315-12 Divers travaux	4200	

2.2. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe que diverses redevances d'assainissement n'ont pu être recouvrées et que Monsieur le Trésorier demande leur mise en non-valeur.
VU l'état des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le trésorier de la trésorerie Lanvollon Plouha pour lesquels il est demandé une mise en non-valeur.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ADMET en non-valeur
- le titre de recette n°27 du budget assainissement de l'année 2006 dont le montant s'élève à 564.66 €
- le titre de recette n°30 du budget assainissement de l'année 2006 dont le montant s'élève à 187.62 €
- les titres de recette du budget assainissement de l'année 2007 pour un montant de 1239.88 €.

3. Travaux électriques par le syndicat d'électricité

CONSIDERANT que des crédits correspondants sont inscrits à l'opération 41 du budget principal de la commune ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :
Le projet de fourniture et de mise en place de 14 boîtiers prises de courant étanches présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 2 900 € et aux conditions définies dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétences ».
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 50 % calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.
CONSIDERANT que des crédits correspondants sont inscrits à l'opération 41 du budget principal de la commune ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :
Le projet de recâblage des lanternes situées place du Général de Gaulle présenté par le SDE des côtes d'Armor pour un montant estimatif de 250 € et aux conditions définies dans la convention « travaux éclairage public effectués dans le cadre du transfert de compétences ».
Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de

50 % calculé sur le montant TTC de la facture payée à l'entreprise augmenté des frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

4. Mise à disposition d'un local pour le Comité d'Animation de Lanvollon

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande présentée par le comité d'animation et propose la mise à disposition temporaire et à titre gratuit d'un bureau actuellement disponible dans l'annexe de la mairie.
Monsieur LE POULARD précise le contexte et informe que le Comité cherche une autre solution pour l'avenir.
Madame LE MEZEC, Messieurs MEAULLE et LE POULARD se retirent du vote.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la mise à disposition au Comité d'Animation d'un local situé 16 place du Général de Gaulle pour une durée de un an à compter du 1er octobre 2012.
APPROUVE les modalités de mise à disposition inscrites dans le projet de convention qui restera annexé à la présente délibération.
Monsieur LE POULARD demande à Monsieur BOUDET de rédiger des conventions avec l'ensemble des associations qui utilisent un local.

5. Dénomination du parking de la rue Sainte-Anne

Monsieur CONAN propose de dénommer le parking de la rue Sainte-Anne.
Monsieur le Maire propose de reprendre le nom de la parcelle dite Kervaudry.
Monsieur GAUVAIN préfèrerait le dénommer parking « Clemenceau ».
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 8 voix pour et deux abstentions (Monsieur GAUVAIN et Madame CANN par procuration)
DECIDE d'attribuer au parking situé entre la rue Sainte-Anne et le Parc François Mitterrand le nom KERVAUDRY.
Monsieur MEAULLE informe que la bordure de trottoir au niveau de l'accès du parking est décalée et représente un danger.

6. Elaboration d'un plan urbain partenarial - LE GOAS

VU le Code de l'Urbanisme et notamment des articles L332-11-3 et suivants et R332-25-1 et suivants du Code de l'Urbanisme
VU le projet de convention relatif au projet urbain partenarial
Monsieur le Maire précise qu'un administré a déposé un projet de permis d'aménagement.
Lors de l'instruction de ce permis, il est apparu qu'une extension des réseaux est nécessaire dans ce secteur.
Monsieur le Maire propose de mettre à la charge du promoteur l'intégralité de cette extension et ce par le biais d'un projet urbain partenarial.
Pour ce faire, une convention sera passée entre la commune et l'aménageur qui précise toutes les modalités de ce partenariat.
Monsieur LE POULARD demande si l'entretien de ces réseaux sera par la suite à la charge de la commune. Monsieur le Maire lui répond que non.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
Le Conseil Municipal **DECIDE**
De mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial telle qu'énoncée par les dispositions du Code de l'urbanisme
D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de projet urbain partenarial sur le périmètre du permis d'aménager déposé par la SCI des Mille Pierres ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. Informations diverses

Monsieur GAUVAIN pense que le téléphone du club de tennis situé dans le bureau de la salle polyvalente est régulièrement utilisé par d'autres associations. Il souhaite que la commune se charge de ce problème.
Monsieur le Maire informe qu'il souhaite que Monsieur Yves LE GUERN qui assurait le remplacement de Christian à la station d'épuration jusqu'à son départ soit désormais affecté à l'entretien de ladite station.
Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier du Président du Conseil d'administration du SDIS apportant des précisions sur le montage financier du projet de caserne et informant que l'étude en cours prend en compte les possibles sites de Blanchardeau et de l'ancien garage Peugeot.
Monsieur le Maire précise que seul le terrain de Blanchardeau est propriété de la commune et qu'aucun autre terrain communal ne semble susceptible de convenir à l'installation de la caserne.
Monsieur le Maire fait part d'un courrier du comité d'animation remerciant les employés communaux pour leur participation à la brocante.
Monsieur CONAN informe de son mécontentement suite à la tenue de la dernière commission économique de la Communauté de Communes durant laquelle il a appris l'installation en début de zone des Fontaines, entre la poissonnerie et le traiteur, d'un loueur de matériel alors qu'il avait été convenu d'installer ce genre d'activités en fond de zone.
Monsieur CONAN regrette que les décisions soient prises sans concertation avec la commune qui a procédé à un classement favorable de ces terrains (UY) et alors que le président de la Communauté de Communes a toujours affirmé que les communes concernées par un projet seraient toujours consultées. Monsieur CONAN informe qu'il a exprimé son mécontentement lors de cette commission et démissionné de ce mandat.
S'ensuit une discussion relative à la désertification de la rue du Commerce. Monsieur GAUVAIN souhaite qu'il soit désormais permis aux propriétaires de locaux de supprimer leurs vitrines et ainsi de transformer les commerces en habitations.

Tour de table

Le Repas des Aînés de la commune se déroulera le 21 octobre.
Le bulletin municipal paraîtra mi-novembre.
A l'occasion de la construction de la nouvelle école maternelle, Monsieur le Maire souhaite qu'un nom soit donné à l'école publique.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Départ en retraite de Monsieur Christian BOULLIOU

Après 37 années passées au service de la commune comme agent communal responsable des services techniques, Christian BOULLIOU a fait valoir ses droits à la retraite le 1er juillet.

Une cérémonie empreinte d'émotion avec une pensée pour Philippe POUSSEREAU qui a été son camarade de travail durant 35 ans et qui a tragiquement disparu en octobre 2010.

Originaire de Lanvollon, de formation plombier-chauffagiste, Christian a été embauché en 1975 à l'âge de 24 ans par Jacques SEITE le maire de l'époque.

Christian a vu Lanvollon se transformer. Il est la mémoire de la commune.

La petite fête organisée en son honneur le 21 septembre a été l'occasion de réunir tous ses collègues et les anciens, les maires et adjoints aux travaux et secrétaires de mairie qu'il a connus durant sa carrière.

Il se retire à Plélo où il a construit une maison et il souhaite bonne chance à son successeur Samuel MINON.

Réunion du Conseil Municipal

LUNDI 26 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze

Le lundi 26 novembre à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Lanvollon se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sous la présidence de Monsieur François MORVAN

Etaient présents :

Monsieur Jean-Louis CONAN, Madame Jocelyne LALLES, Monsieur Bruno LE POULARD, Monsieur Jean-François TURBAN, Monsieur Georges BOUDET, Madame Sylviane LE MEZEC, Monsieur Didier MEAULLE, Monsieur Michael GAUVAIN, Madame Sophie CANN formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Georges ANDRE donne procuration à Monsieur TURBAN,

Monsieur Michael GAUVAIN est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal en date du 27 septembre 2012
2. Adhésion à l'établissement public administratif d'appui aux collectivités et désignation d'un représentant
3. Communauté de Communes Lanvollon-Plouha
   - Assainissement collectif
   - Economique : avis sur les installations dans la zone d'activité situées sur la commune
4. Délégation de service public gaz : convention de mise à disposition d'un terrain pour le stockage du gaz
5. Convention de partenariat pour la collecte de la ferraille
6. Finances - Décision modificative
7. Informations diverses

1. Approbation du procès-verbal en date du 27 septembre 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et deux abstentions (Madame LALLÈS, absente lors de cette séance, et Monsieur BOUDET)

APPROUVE le procès-verbal en date du 27 septembre 2012

2. Adhésion à l'établissement public administratif d'appui aux collectivités et désignation d'un représentant

Monsieur le Maire informe que depuis le 31 décembre 2011, les services de l'Etat n'assurent plus l'appui des collectivités à l'élaboration des projets complexes. Sollicités par les communes, le Conseil Général et l'association des maires de France ont décidé la création d'un établissement administratif qui pallierait ce manque.

VU l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

VU la délibération du Conseil Général en date du 1er mars 2012 décidant de la création d'un établissement public administratif de type agence technique départementale au sens du CGCT,

VU la délibération du Conseil Général en date du 3 septembre 2012 validant les projets de statuts de cette future agence,

Après avoir pris connaissance du projet de statut et des conditions d'adhésion propres à ce futur établissement public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une abstention (Monsieur GAUVAIN)

DECIDE

D'approuver les conditions de création d'un tel établissement public, ainsi que ses projets de statuts qui seront définitivement adoptés par son conseil d'administration,

D'adhérer à cet établissement,

D'approuver le versement d'une cotisation annuelle de l'ordre de soixante-quinze centimes d'euro par habitant DGF et d'inscrire cette dépense au budget, étant entendu que le montant annuel définitif sera fixé par le Conseil d'administration de l'établissement public.

De désigner Monsieur François MORVAN pour représenter la commune à l'assemblée générale de l'établissement public et Monsieur Jean-Louis CONAN en cas d'empêchement de Monsieur MORVAN,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.

3. Communauté de Communes Lanvollon-Plouha

Assainissement collectif

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet d'étude présenté par Monsieur le Président de la Communauté de Communes Lanvollon-Plouha et portant sur un éventuel transfert de compétence de l'assainissement collectif.

L'assemblée est favorable à la réalisation d'un état des lieux avant d'envisager tout transfert.

Monsieur le Maire fait toutefois part d'une crainte liée au transfert de l'assainissement collectif, celle de ne plus maîtriser l'urbanisme qui est largement conditionné par l'assainissement.

Monsieur LE POULARD considère que le Président de la Communauté de Communes met les élus devant le fait accompli.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la réalisation d'une étude sur l'impact technique et financier d'un éventuel transfert de compétence de l'assainissement collectif.

Economique : avis sur les installations dans la zone d'activité situées sur la commune

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Président de la Communauté de Communes a adressé le 28 septembre 2012 un courrier à l'ensemble des conseillers municipaux ainsi qu'à tous les maires des communes de la communauté au sujet des inquiétudes de la commission économique quant à l'implantation d'une boulangerie drive dans la zone du Pont Lô.

L'assemblée s'étonne de cette diffusion à chaque conseiller.

Monsieur le Maire lit le courrier et fait à nouveau part de son étonnement dans la mesure où Monsieur LE FAOU avait informé le Président de la Communauté de Communes de son projet en décembre 2011 et qu'une réunion sur ce sujet s'est tenue à la Communauté de Communes le 12 juillet 2012.

Monsieur CONAN rappelle que ce projet est réalisé sur un terrain privé et que dans la mesure où il respecte le PLU, la commune n'a pas le pouvoir de l'empêcher. Il ne souhaite pas donner son avis car il estime que celui-ci n'a pas de valeur.

Monsieur CONAN pense que la demande a pour but de culpabiliser le Conseil Municipal sur le déplacement des commerces du centre vers les zones d'activité.

Monsieur le Maire considère que si le Président de la Communauté de Communes dit craindre une dévitalisation du centre, la Communauté de Communes n'oriente pas pour autant les entreprises vers le centre et cherche systématiquement à vendre ses propres terrains situés en zone d'activité.

Monsieur GAUVAIN considère que l'action de la Communauté de Communes a provoqué la désertification de la rue du Commerce.

Monsieur LE POULARD pense que la demande formulée par le Président a pour seul but de faire endosser par la commune de Lanvollon la responsabilité de la baisse de la rentabilité de la boulangerie de Pléguien, de Pludual et de Plouha mais aussi la responsabilité de la désertification du centre de Lanvollon.

L'assemblée considère que l'ouverture d'une boulangerie drive par un commerçant de Lanvollon qui conservera son commerce dans le centre est un moindre mal. L'assemblée n'y est pas opposée.

Enfin, Monsieur le Maire pense que la commune risque de souffrir d'une raréfaction de terrain et qu'il est important de vendre les surfaces de manière rationnelle.

4. Délégation de service public gaz : convention de mise à disposition d'un terrain pour le stockage du gaz

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la délégation de service public du gaz suppose la mise à disposition d'un terrain pouvant accueillir les citernes de gaz. Monsieur le Maire informe que la convention est réalisée à titre gratuit et pour la durée de la concession.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Municipal
AUTORISE la mise à disposition à titre gratuit à l'entreprise VITOGAZ d'une partie de la parcelle cadastrée B n° 24 nécessaire à l'installation des citernes de gaz soit la surface délimitée par la clôture qui entoure les citernes.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

5. Convention de partenariat pour la collecte de la ferraille

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'existe plus sur le territoire communautaire de collecte des déchets d'équipement électrique et électronique ni de ferraille.
Le SMICTOM propose aux communes de se rapprocher de l'entreprise CARLIER qui se propose de collecter gratuitement ces déchets et de transporter les D3E en déchetterie. Les particuliers qui souhaiteront accéder au service se manifesteront auprès de la mairie qui enregistrera la demande et la transmettra à l'entreprise.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la signature d'une convention de collecte des D3E ainsi que de la ferraille à titre gratuit auprès de l'entreprise CARLIER.

6. Finances - Décision modificative

Monsieur TURBAN informe l'assemblée qu'il convient de modifier des affectations de crédits afin notamment de réaliser les travaux liés au début d'incendie de la salle polyvalente. Monsieur le Maire informe que les dégradations qui sont essentiellement électriques coûteront 28 500 € et seront remboursées à hauteur de 24 900 € par l'assureur.
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à 3, L 2312-1 à 4 et L 2313-1 et suivants ;
VU la délibération du 23 mars 2012 approuvant le budget principal de la commune ainsi que son budget assainissement ;
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE les décisions modificatives suivantes :

Budget principal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61522 Entretien de bâtiments		28 900
D 60632 Petit équipement		1 000
D022 Dépenses imprévues	5 000	
R7718 Produits exceptionnels		24 900
R6419 Rembourst. Rémunérat°		3 500
2313 opé 69 Bibliothèque		3 500

Budget assainissement
Monsieur le Maire informe que lors des travaux de fondation de l'habitation prévue sur le lot n°1 du lotissement Kérouel 3, l'entreprise a découvert les boues résiduelles de l'ancienne station d'épuration qui n'aurait pas été vidée correctement lors de la démolition en 1997.
Monsieur le Maire a sollicité l'intervention de l'entreprise Rault TP. Les crédits affectés aux travaux divers étant insuffisants, il convient de procéder à une modification des affectations de crédits.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2313 opé. 016 Station de relèvt	16 000	
D 2313 opé 12 divers travaux		16 000

Extension du lotissement Pen Lan
Monsieur le Maire informe que deux lots sont retenus sur le projet d'extension de Pen Lan. Il est ainsi nécessaire d'avancer la date des travaux de viabilisation. Une consultation a été menée pour la réalisation des réseaux d'eau potable, usées et pluviales, l'entreprise Rault TP a été retenue pour un montant de 22 094.40 € HT.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 605 travaux		30 000
R 7015 Vente terrains		30 000
D 60315 variation stocks		30 000
R 7133 variations stocks		30 000
D 3555 travaux en cours		30 000
R 3355 variations stocks		30 000

7. Informations diverses

Monsieur le Maire présente le plan des travaux de voirie définitive des lotissements de Kérouel. La mise en concurrence devrait être effectuée en tout début d'année afin de pouvoir inscrire les montants au budget 2013.
Dates à retenir
Le prochain conseil municipal se déroulera le jeudi 27 décembre à 18 heures.
Le Marché de noël se tiendra le 9 décembre.
Les vœux du Maire auront lieu le 13 janvier.
Le prochain bulletin municipal parviendra après les vœux du maire.
Le SDE et l'entreprise Vitogaz inaugureront le réseau gaz mercredi 16 janvier à 10 h 30.
Madame LALLES souhaite remercier les élus ayant participé à la collecte au bénéfice de la banque alimentaire.
Monsieur BOUDET propose que les bénéficiaires des colis alimentaires participent à la collecte.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

MAISONS FLEURIES

Vendredi 14 septembre 2012

Mesdames, Messieurs,
Bonjour à tous
Je dois excuser Jocelyne LALLES - Monsieur Madame DELAPILLE - Madame GOLVEN
Monsieur Madame Daniel PERRIN
Merci d'avoir répondu présent à l'invitation de la mairie pour vous dévoiler le palmarès du fleurissement des maisons fleuries de 2012.
Je suis heureux de vous accueillir dans le parc sous le soleil c'est plus agréable.
Cette rencontre annuelle nous la faisons avec un certain décalage, habituellement au plus tard fin juillet, en août ce n'est pas possible, donc nous passons très vite en septembre avec la fin de l'été qui approche à grand pas.
Merci d'avoir fleuri vos maisons vos jardins vos façades au grand plaisir de tous ce qui donne à notre commune une belle image et des éloges des touristes.
Vous contribuez par votre fleurissement à faire de Lanvollon une ville agréable et fleurie.
Cette remarque je l'entends souvent, il faut donc vous rendre ce qui vous appartient, une grande partie des éloges vous reviennent, bien sûr il y a aussi ce que font les jardiniers de la commune sous la direction de Jean-Paul RAULO.
Le jury Mme Christiane NICOL, Mme Liliane CLEC'H, Mme Jacqueline THOUEMENT, M. LE CAER Alain en toute impartialité examine dans chaque catégorie départagé et ont fait un classement.
Je ne peux que vous félicitez tous y compris ceux qui ne seront pas en haut du tableau pour la chaleur de vos massifs, jardinières et autres compositions.
Je vous félicite aussi pour l'harmonie des assemblages floraux.
Tout cela est le fruit d'un travail minutieux, patient, parfois difficile fastidieux ou répétitif comme l'arrosage même si certains mois ont été maussades comme juin et juillet l'arrosage ne pouvait pas être oublié.
Pour réussir il ne suffit pas de se donner les moyens, il faut aussi avoir l'art de la composition, l'art de mettre en valeur telle ou telle plante, l'art d'éveiller le regard, d'émerveiller.
Il ne suffit pas d'aimer son travail, il faut le vivre et aussi avoir la fierté de ses réalisations.
Le jury guidé par Jean-Louis et Jocelyne a tout examiné, pour eux c'est aussi un travail délicat que de départager toutes vos belles réalisations.
Je tiens à les remercier pour le temps qu'ils ont consacré et pour leur jugement.
Pour conclure je vous adresse à tous mes compliments au nom de la commune et je ne peux que vous adressez notre gratitude et notre reconnaissance pour ce que vous faites.
La commune a participé au concours de fleurissement du pays d'Armor
Le jury du pays touristique a visité et noté 42 communes et près de 80 jardins particuliers signalés par les jurys locaux inscrits au concours des maisons fleuries.
Nous avons reçu les résultats.
Lanvollon a obtenu le 4e prix dans sa catégorie.
Monsieur Madame Hervé LE GUERN ont obtenu le 3e prix dans sa catégorie et la résidence An Héol le 2e prix dans sa catégorie.
Vous avez peut-être remarqué le nouveau parterre qui a été réalisé devant l'entrée de cette résidence.
Pour conclure je vous adresse à tous mes compliments au nom de la commune et je ne peux que vous adressez notre gratitude et notre reconnaissance pour ce que vous faites.

Le Maire
François MORVAN.

Point sur les Travaux

URBANISATION

Boudée en général pour les causes que chacun connaît, à Lanvollon, la demande de terrains à bâtir est régulière. Dans cette extension de lotissement ''Pen Lan'', deux des quatre terrains sont vendus. Sur le plan communal, il ne nous reste seulement que cinq terrains disponibles à la vente. Par contre, les terrains privés proposés sont nombreux et complètent l'offre faite aux personnes désireuses d'habiter Lanvollon.

CHEMIN PIÉTON

De concert avec l'intercommunalité, celle-ci se chargeant de la passerelle sous la route de Guingamp et du débroussaillage ; la commune assurant la liaison par l'ancien chemin du Moulin du Cor, débouchant Impasse Saint-Samson ; ces travaux permettent la boucle envisagée il y a plusieurs années ; circuit de promenade de proximité pour les adeptes du sport pédestre.

L'ÉCOLE MATERNELLE COMMUNALE

Sa construction se trouve en phase terminale et sa livraison prévue pour la fin février

Quatre classes neuves et une grande salle de repos pour accueillir les enfants dès l'âge de deux ans ; plus, la salle de motricité revue et corrigée sur les critères de l'accessibilité, de son utilisation par le personnel encadrant, de son isolation et de son chauffage.

Enorme réalisation pour notre commune qui doit attirer la génération des jeunes parents vers Lanvollon et ainsi rajeunir la moyenne d'âge de nos habitants, facteur d'avenir pour notre cité.

PLAN DES TRAVAUX DES LOTISSEMENTS KEROUEL 1- 2 - 3

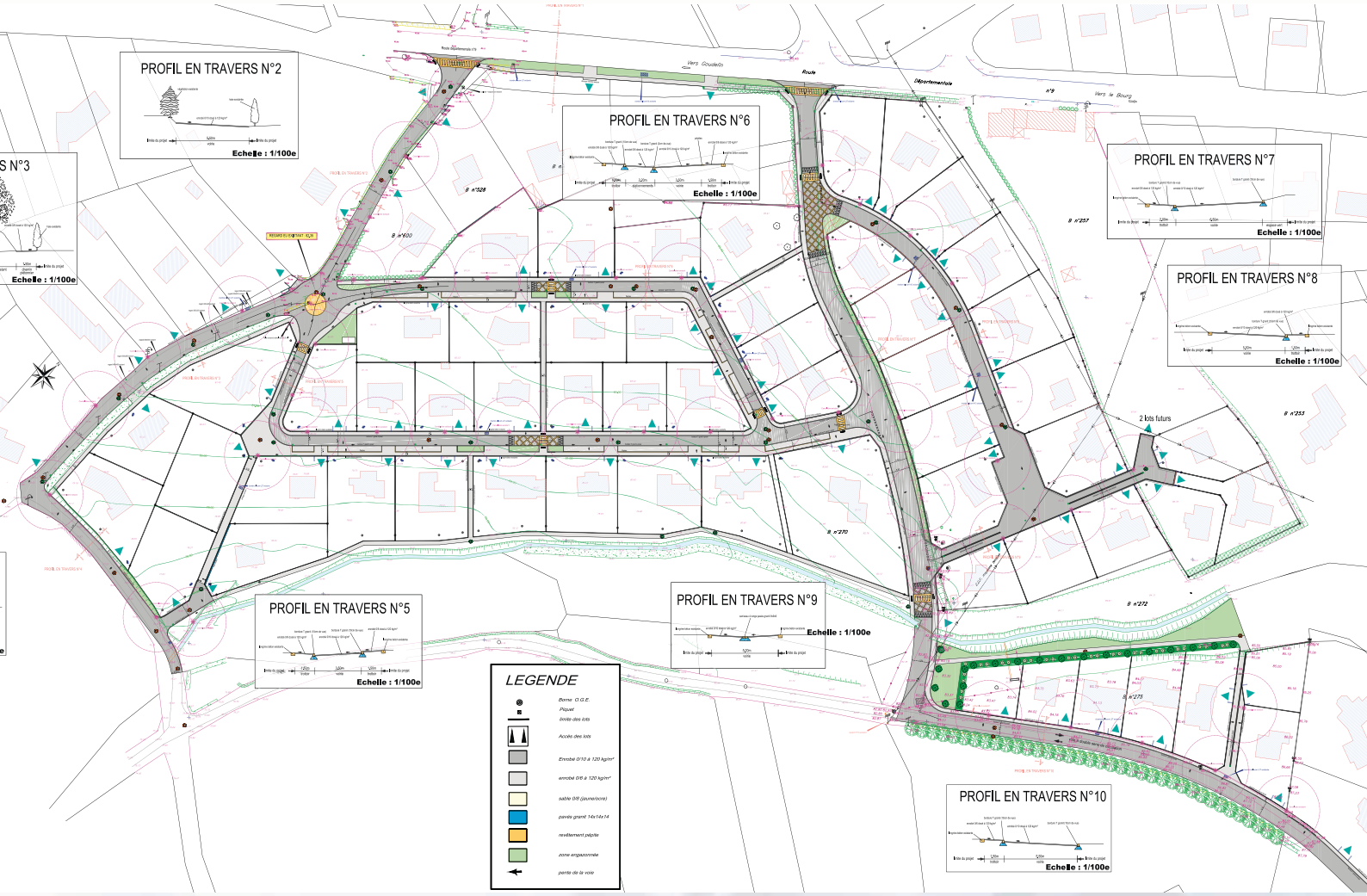

TRAVAUX D'HIVER

Profitant de cette saison, notre service Technique et Espaces Verts s'emploie dans différents domaines :

- Illuminations pour Noël
- Sablage de trottoirs
- Curage de douves

Entretien intérieur du patrimoine communal :

- Magasin
- Appartements
- Eglise
- Cinéma

La taille des arbres d'ornements

L'entretien du parc ''Georges Brassens''

La préparation du fleurissement

La partie ''Espaces Verts'' de la nouvelle école maternelle.

BUNGALOWS POUR LES SPORTIFS

Cette proposition appelée ''Opportunité'' est opérationnelle.
Les préparatifs pour l'arrivée de ces bungalows, réalisés conjointement entre le service technique et les bénévoles de la J.S.L., ainsi que les finitions et aménagements ont permis le résultat que témoigne la photo ci-dessous.
Ceci contribuera à encourager le bénévolat de plus en plus rare de nos jours et pourtant, ô, combien ! indispensable.

Cérémonie VITOGAZ

Le mercredi 16 janvier 2013 à la salle Armor Argoat

Monsieur le Conseiller Général
Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'électricité
Messieurs les Vices Présidents du S.D.E vous êtes au nombre de 4
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Madame la Directrice Générale
Monsieur le Directeur Général de VITOGAZ, Philippe SULTAN
Monsieur le Directeur du Développement, Christian KERVADEC
Monsieur le Responsable des réseaux, Frédéric DUROCHER
Monsieur le Directeur des Ventes, Vincent FLEURY
Monsieur le Responsable communication, Philippe LACOMBE
Monsieur le Chef du Service Technique matériel, Julien GUILLEMOT
Monsieur le PDG du groupe LE DU, Alain LE DU
et Messieurs les représentants de la société LE DU
Monsieur le Représentant de la Communauté de Communes
Monsieur le Directeur régional région Ouest de VITOGAZ
Les commerciaux Jean-Yves COTTEN Xavier LORENZO
Le Chef du service opérationnel du SDIS 22 le capitaine OLLIVIER
Mesdames, Messieurs,
Bonjour à tous,
Nous voilà réuni pour marquer l'aboutissement d'un long parcours de délégation de service public pour la commune de Lanvollon initiée par le SDE des Côtes d'Armor.
En effet notre commune s'était porté candidate il y a pas mal d'années près du S.D.E pour une délégation de service public pour un réseau de gaz naturel ou propane.
Je me rappelle d'une réunion à Tréguier ou cinq fournisseurs étaient venus défendre leur projet pour plusieurs communes, VITOGAZ n'y était pas.
Certaines communes n'avaient pas souhaité poursuivre, mais à Lanvollon nous avons maintenu notre candidature. Une nouvelle consultation avait été diligentée par le S.D.E, au final il ne restait plus que deux sociétés qui sont venus en mairie le 31 mars 2011 pour mettre en valeur leur proposition.
Et notre choix s'est porté sur VITOGAZ que nous avons proposé au S.D.E. qui l'a validé.
La délibération a rapidement été prise en conseil municipal le 9 juin 2011.
La signature de la délégation de service public entre le S.D.E porteur du projet et VITOGAZ a eu lieu en mairie le lundi 21 novembre 2011.
Pour ceux qui ne connaissent pas Lanvollon quelques chiffres, nous sommes une petite commune par sa surface 500 ha, 1767 habitants au dernier recensement, entièrement aggloméré par un urbanisme maîtrisé qui a préservé les surfaces agricoles, nous avons encore cinq fermes qui sont les seuls lieux habités en dehors de la ville.

Nous sommes aussi le siège de la communauté de communes forte de 15 communes. Lanvollon est une commune où l'on trouve de tout pour vivre au quotidien en alimentation en médical, en scolarité et du point de vue travail avec un EPHAD de 92 lits pour y finir sa vie si nécessaire.
Nous avons depuis longtemps presque tous ce dont on a besoin en réseau pour un logement : l'eau courante, l'électricité, le téléphone, les eaux usées les eaux pluviales. Cela peut paraître basic aujourd'hui à l'époque que nous vivons.
Presque tout ai-je dit, il manquait un seul réseau lequel : le gaz. Aujourd'hui c'est une réalité il ne manque plus rien. Pour la cinquantaine de maisons dont les propriétaires ont fait le pas de se raccorder.
Je vais malgré tout faire une anecdote et faire un peu d'historique, il y a 80 ans un réseau gaz aurait pu voir le jour, la maman de Jean-Louis mon 1er adjoint qui est en vie a 91 ans s'en souvient très bien. Un réseau de gaz avait été posé venant de Guingamp dans les années 30 et allant desservir Saint-Quay et passait donc rue du Moulin, rue Fardel et rue des Fontaines.
Le raccordement proposé à l'époque pour la commune avait été refusé par la municipalité de l'époque. Il n'avait certainement pas mesuré l'intérêt d'un tel équipement.
Lors de la pose du réseau Vitogaz par l'entreprise LE DU la canalisation de ce réseau a été mise à jour rue Fardel.
Après la délibération du choix de l'entreprise VITOGAZ, les évènements se sont déroulés comme il se doit : Réunion publique le 12 janvier 2012.
Ensuite les commerciaux de VITOGAZ ont rapidement prospecté pour avoir un potentiel de clients pour la rentabilité du réseau. Pour ce faire nous vous avons mis à disposition un bureau dans l'annexe de la mairie.
Il y a eu ensuite la présentation du maillage du réseau le 17 février et le début des travaux le 26 juin 2012.
Il faut dire que les responsables de Vitogaz sentant le vent tourné en leur faveur, ils ne savaient pas encore que le seuil de rentabilité serait atteint, avaient profité des tranchées de pose d'un réseau d'eaux pluviales en cours rue Edouard Duval et rue des Fontaines au cours du 3e trimestre 2011 pour y mettre dans la tranchée des tuyaux à moindre coût en attente, ceci a évité à la commune d'avoir une deuxième tranchée dans ces rues à quelques mois d'intervalles, vous savez dans ces cas-là on montre du doigt le manque de coordination.
En ce qui concerne les travaux qui ont suivi Monsieur le Directeur de VITOGAZ
Je ne peux que me louer de l'efficacité, la rapidité et du travail méticuleux de la société LE DU que vous aviez retenu.
Une anecdote nous avons reçu un courrier du S.D.E. concernant l'obligation faite par la mairie de traversée le cimetière au lieu de passer par la rue des Tilleuls qui était nouvellement refaite qui n'était pas porteur commercialement…
On dit souvent que rapide et bien fait ne font pas bon ménage mais ici cela l'a fait, sauf qu'il reste pas mal de finition de voirie et d'espaces vert à reprendre aux beaux jours, avec l'hiver les réfections de tranchées ont beaucoup soufferts.
La mise en service du réseau a eu lieu le 26 octobre dernier à laquelle j'ai assisté, cela a été spectaculaire lors du brûlage des torchères.
Sur le stockage nous sommes rapidement tombé d'accord nous n'avions pas le droit à l'erreur car l'échec dans un endroit compromettait de se positionner ailleurs.
Nous étions en cour d'acquisition d'une propriété dite LE MOUEL pour agrandir les espaces sportifs mais aussi préserver l'environnement de l'espace sportif et faire un accès séparé au club de football pour les arbitres et les dirigeants.
Nous vous avons proposé l'arrière de ce terrain suffisamment éloigné des habitations pour ne pas être retoqué, vous l'avez accepté.
Pour l'ensemble de l'opération stockage et canalisations je ne sais pas combien cela a coûté à VITOGAZ.
Pour la commune cela a aussi été un investissement important entre la voirie d'accès aux citernes de gaz, la bouche à incendie, les basculements et transformation de chaudières dans les bâtiments publics.
Ce réseau de base constitue pour vous VITOGAZ une ''tête de pont'' qui je l'espère s'étoffera rapidement. Un chiffre de recensement aussi, le nombre de logements pour la commune avoisine les 800, vous avez donc du potentiel client.
Pour conclure il me reste à souhaiter longue vie à ce réseau de gaz propane VITOGAZ et à remercier tous les acteurs de cette réussite, le syndicat départemental d'électricité, la société VITOGAZ, l'entreprise LE DU et tous les autres sous-traitants notamment pour l'aménagement et l'installation du site de stockage. Yves QUERE pour le terrassement l'entreprise CEREV pour la clôture et les entreprises spécialisées dans les installations de gaz.
Comme nous sommes en période de vœux je termine en vous disant bonne année à tous et comme nous sommes en pays bretonnant.
Bloavez mad.

Le Maire
François MORVAN.

La Résidence An Héol...

UN COUPLE HORS DU COMMUN

Mme Germaine CELLIER a soufflé ses 100 bougies M. CELLIER a fêté ses 103 ans ! Mais ce n'est pas tout, ils ont célébré leurs noces de Chêne le 31 décembre dernier. Eh oui ! il y a 80 ans, pendant que certains fêtaient la St Sylvestre, Germaine et Louis étaient déjà à l'honneur !

UN AMÉNAGEMENT PAYSAGER

Après avoir soumis le projet au conseil de la vie sociale de la résidence, Mme LE VOGUER Monique et M. URO Roger, représentants du C.C.A.S, ont confié cet aménagement paysager au professionnel. Désormais aux abords de l'entrée principale de la Résidence, les résidants peuvent se laisser guider par l'harmonie du fleurissement permanent rythmé par la cadence des saisons. Quelques bancs sont également à la disposition des promeneurs permettant de s'y reposer.

LES JEUX OLYMPIQUES INTER FOYERS

Les Olympiades organisées aux mois de juillet et août avec Plouha (Les Genêts d'Or et Saint Joseph), Pommerit-le-Vicomte (résidence de l'If) et la Résidence An Héol ont été un franc succès. Les « athlètes » ont brillé dans les différentes disciplines (fléchettes, lancer des anneaux…).

LE REPAS AVEC LES FAMILLES

Les familles sont venues nombreuses participer à cette rencontre festive avec leur proche. Moment d'échange convivial très apprécié de part et d'autre.

LE REPAS DES AÎNÉS : DIMANCHE 21 OCTOBRE 2012

Un grand moment de retrouvailles et de convivialité pour les 220 convives qui ont pris part à ce repas annuel offert par la Municipalité à la salle polyvalente et dont faisaient partis Charlotte TOUPIN et Joseph THOMAS, doyens de l'assistance.
Le menu fut réalisé par les cinq cuisiniers du Syndicat intercommunal de restauration collective. Quant au service, il fut assuré par Josiane MEYNIER et une équipe de jeunes, filles et garçons, sous la responsabilité d'Olga LE FRIEC.
Chants et danses pour animer cette journée avec Hervé Lanez, chanteur et guitariste morbihannais.

LES SORTIES DE LA RÉSIDENCE

EXPOSITION PEINTURE

Les résidants ont visité l'exposition d'Yves Caroff au moulin de Blanchardeau et ont pu parcourir les « sentiers douaniers du Goëlo » durant cette visite.

MENHIR PARADE 2012

C'est à Binic que notre groupe de résidants a pu apprécier cette surprenante exposition artistique itinérante de plusieurs menhirs décorés.

LE CIDRE

Dans le cadre des visites thématiques, les résidants ont eu à cœur de revivre le mode de fabrication du cidre traditionnel.

LES COURSES

Une fois par mois, les résidants peuvent faire leurs courses accompagnés par le personnel de la structure.

LES PROFESSIONNELS DE LA RÉSIDENCE SE FORMENT

Pour proposer un accompagnement optimal aux résidants, il faut que les professionnels de l'EHPAD apprennent avant toute chose à prendre soin de leur dos, et d'eux-mêmes. Tester le matériel utilisé, ressentir les sensations expérimentées par les résidants dans un soulève-personne, un verticalisateur, ou un fauteuil roulant ça change tout ! 20 professionnels de la structure ont bénéficié cette année de cette formation qui sera reconduite l'année prochaine.

NOUVELLE INFIRMIÈRE COORDINATRICE

Florence ORHAN, Infirmière Coordinatrice de l'EHPAD de Lanvollon depuis le mois d'avril dernier, coordonne l'équipe pluridisciplinaire de la Résidence.

REMISE DE MÉDAILLES À LA RÉSIDENCE

Lors d'une réception le jeudi 20 décembre à la résidence An Héol 3 agents ont reçu la médaille d'honneur régionale départementale et communale du travail

- Madame Françoise GALLOU, agent social, la médaille d'or pour 30 ans de service
- Madame Pascale LE GOAS, auxiliaire de soins de 1re classe, la médaille d'argent pour 20 ans de carrière
- Madame Pascale HAMON rédacteur chef, la médaille d'argent pour 20 ans de service.

Cette cérémonie a eu lieu en présence des résidants, de leurs collègues de travail, du Maire et de la directrice.

Les Ecoles

ECOLE PUBLIQUE

L'école publique de Lanvollon compte cette année 180 élèves répartis sur 7 classes. Une nette augmentation qui se poursuivra l'an prochain. Les inscriptions pour la rentrée prochaine des enfants nés avant le 01/09/12 se font d'ailleurs dès à présent en mairie avec le livret de famille et le carnet de santé. Je remercie tous les parents qui feront rapidement les inscriptions pour pouvoir préparer au plus tôt cette rentrée qui se fera dans les nouveaux locaux de l'école maternelle.

En effet, les travaux de la nouvelle école avancent bien et nous devrions pouvoir en profiter d'ici quelques mois.

Les enseignantes ont déjà prévu de nombreux projets pour cette année :

Les élèves de TPS/PS de Madame INGOUF et les PS/MS de Madame LE PENNEC iront prochainement visiter l'aquarium de Saint-Malo et vont travailler toute l'année autour de ce thème. Les élèves bénéficieront aussi de 6 heures d'intervention musicale avec Patrick LE CLOAREC, intervenant de la communauté de communes. Avec les deux classes de GS/CP de Madame PIERRÈS et Madame CAPARROY, les enfants auront le plaisir de découvrir un spectacle des 3 Chardons début 2013 : « Gabou le Berger ».

Les élèves de GS/CP sont allés à la Fraiseraie de Plélo pour récolter fruits et légumes. Soupe, tartes, ratatouille et salade de fruits ont été confectionnés par les enfants et dégustés en classe. Les deux classes participeront comme tous les ans au prix « Livre en tête » organisé par la bibliothèque de Lanvollon où ils éliront leur livre préféré. Une sortie à l'abbaye de Beauport et les Marionnetic sont aussi au programme.

Les CE1 de Mademoiselle BOUVIER iront au planétarium de Pleumeur-Bodou et au village Gaulois.

La classe de CE2/CM1 de Madame LE DEUT avec la classe de CM1/CM2 de Madame JACQUESSON participeront à 2 rencontres organisées par l'USEP : le Cross de la Solidarité et l'athlétisme. Les deux classes participent aussi depuis plusieurs années à « Ecole et cinéma », dispositif qui permet aux élèves de découvrir trois films qu'ils n'ont pas l'habitude de voir. Une visite de l'abbaye de Beauport est aussi prévue.

Pour financer les cars nécessaires aux sorties, l'école publique collecte, tous les jours, journaux et revues dans une benne disposée à l'entrée de l'école. Ceux-ci sont revendus environ 75 € la tonne. Merci d'aider les enfants en apportant vos revues et journaux.

ECOLE SACRÉ CŒUR

L'école a accueilli 231 élèves à la rentrée de septembre, répartis en 3 classes de maternelle et 6 de primaire.

Les activités **piscine** pour le cycle 2, **chœur d'écoles** pour le cycle 3, **partenariat avec la bibliothèque de Lanvollon, échange pour les GS avec les élèves de l'école Sainte Anne de Plélo** sont reconduites cette année.

A cela s'est déjà ajoutée **une sortie à l'Espace Sciences et Métiers du Zoopôle de Plouffragan** pour les CM1 et CM2 sur le thème « Numériquement vôtre », découverte du monde numérique, son histoire, son langage et ses nouveautés.

Les élèves de la PS à la GS ont assisté à un **spectacle de Monde et Nature :** « Redonnons sourire à la terre ». C'est un travail qui porte sur le tri, la découverte et la reconnaissance des différents types de déchets.

Le lien CM2/6e est facilité par l'intervention d'un professeur du collège Notre Dame qui dispense l'anglais aux élèves de CM2.

Une rencontre endurance inter-écoles et jeux collectifs se prépare du CP au CM2, elle se déroulera le vendredi 26 octobre.

Des tracés sur la cour du primaire donnent aux élèves la possibilité de jeux différenciés pendant les temps de récréation (marelles, labyrinthe, terrains sportifs), **en maternelle des tracés sont prévus également. Ils seront faits pour les vacances de la Toussaint.**

Le Samedi 13 Octobre, en présence de Mgr MOUTEL, évêque du diocèse, et de Mme CHARDONNET, directrice Diocésaine, l'équipe éducative de l'école et du collège s'est réunie pour célébrer et bénir **le pôle maternel qui accueille les élèves depuis la rentrée de septembre.**

Les inscriptions sont possibles toute l'année. Nous accueillons les élèves qui ont 2 ans révolus, une pré-inscription est possible pour les enfants qui atteindront leur deuxième anniversaire dans l'année. Pour nous contacter tél. 02 96 70 00 57 ou par mail sacrecoeur.lanvollon@wanadoo.fr

Journal des Associations

AMICALE LAIQUE
Roger FAVEREAU 7 le Clos du Chêne LANNEBERT (06.77.87.48.03)

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
Rolland MORDELET 3 rue de Kérouel LANVOLLON (06.88.91.15.82)

AMICALE LANVOLLONNAISE DE BOULES BRETONNES - PETANQUE - PALET - JEUX DE SOCIETE
Joseph ROSAS 9 rue de Liors Vraz LANVOLLON (02.96.70.21.82 ou 06.84.74.47.75) ou Georges BOUDET Vice-Président (02.96.70.11.15 ou 06.32.77.60.01)

ANTHÉMIS
LE GONIDEC Annick LANVOLLON (02.96.70.20.93) ou 06.77.17.65.41

A.P.E.L
HENAFF Gilles Traou Goaziou LANNEBERT 02.96.52.35.54 ou Travail 02.96.52.37.26
Ou Yves LE BIANIC 06.20.33.01.22

ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS
Jean-François HENRY 2 Coat Brucq PLEGUIEN (02.96.70.11.64)

ATELIERS ET LOISIRS
Louisette VERCEZ Kerny PLOUAGAT (02.96.74.28.93)

AUREL VLAICU
Monsieur KEROULLE (02.96.70.04.58) à adresser à l'office du Tourisme

BIBLIOTHEQUE
Jeanine MELGUEN Le Rochou TRESSIGNAUX (02.96.70.04.08)

CLUB DES CRAQUELINS
Josiane TALBOURDET 14 rue du Leff 02.96.70.07.91

CLUB DE FLECHETTES 'PERSON DART'S'
Jacques LE VAILLANT Kergroas à LANNEBERT (06.07.58.45.16) ou M. GAUGUET 06.07.38.84.12

COMITE D'ANIMATION
Bruno LE POULARD 10 rue des Près LANVOLLON (02.96.70.04.54)

COURIR A LANVOLLON
Mr GEFFROY Kermerien TREVEREC 06.32.27.26.80

COURS DE RELAXATION
Marina THOUEMENT 7 rue Maéziou LANVOLLON (06.08.33.74.78)
Association Calme et Bien être

GYMNASTIQUE FEMININE
Martine THOMAS La Villeneuve PLOUHA 06.89.36.79.00
Mme LE GOUSSE Trésorière 02.96.65.33.74 ou 06.22.26.41.81

LES JARDINS DE KENETRA
Roselyne DESCAMPS DU MORTIER 10 rue des Fontaines LANVOLLON (02.96.70.12.52)

J.S.L (Football)
Philippe PERON (06.67.49.83.12)
philippe.peron7@wanadoo.fr
Lotissement Courte Haleine TRESSIGNAUX
Secrétariat 02.96.65.30.02

JUDO CLUB
Pierre MELGUEN Le Rochou TRESSIGNAUX (02.96.70.04.08)

KOROLLERIEN LANNON
Madame JOUAN Sylvie Trégomeur 02.96.79.34.63
Co-présidente Madame SIMON Annick rue Saint-Hubert LANVOLLON 02.96.70.16.97

LES AMIS DU VELO
BURLOT Jean-Yves Kerbiet TRESSIGNAUX 06.78.22.67.66

LOS AMIGOELOS
Jeannine BERNARD 9 cité Croas Guennou LEZARDRIEUX (02.96.22.14.72 ou 06.73.62.30.93)

MOTO-CLUB
Sébastien CHERMAT La Ville Neuve TRESSIGNAUX (02.96.70.01.39)

OFFICE DU TOURISME
Michel GOURDIN 11 Impasse de la Horaine PLOUHA (02.96.22.53.00 ou 06.09.05.37.17)
Fax de l'Office si besoin : 02.96.70.27.34

O.G.E.C NOTRE DAME-SACRÉ CŒUR
Rachel ROUXEL 12 rue de la Boissière LANVOLLON (02.96.70.09.71)

RANDONNEURS DU LEFF
Jean-Pierre LE ROUX KerbélionVraz GOMMENEC'H (02.96.52.31.64)

ROLLER
Réjane TOUZE 20 rue de la Gare LANVOLLON (02.56.44.50.30)

SECTION DE LA CORDEE
Collège Notre-Dame 9 rue Saint-Vincent LANVOLLON (02.96.70.00.35)

SOCIETE DE CHASSE
Yann GUILLOU Kerdaniel TRESSIGNAUX (06.81.32.10.97)

SOCIETE DE PECHE
J.P MARTIN Coat Bruq LANVOLLON (02.96.70.20.29)

TAI CHI CHUAN
Philippe VITON 9 Kernunut 22200 GRACES (06.81.98.31.40)

TENNIS CLUB
Alain DURAND PLÉGUIEN (06.33.37.71.96 ou 02.96.65.31.18)

VIVRE TRANQUILLE A LANVOLLON
Patricia MARTIN 10 rue des promenades (02.96.70.17.62)

YOGA
Christine LEDUC 7 Place Saint-Sébastien GUINGAMP (02.96.44.38.09)

ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES

CONSEIL CITOYEN
Alain COLLET 6 rue Pierre Loti POMMERIT (02.96.21.79.17) ou Mr Perrot 21-75-35

ENTENTE CYCLISTE LANVOLLON/PLOUHA
Yannick SALLIOU 4 Pont Jean PLEGUIEN

UNION BOULISTE
Jacky QUERET - LANVOLLON 06.14.28.12.07

UTL
Jean-Claude HENAFF 15 Rue Sainte Anne (02.96.65.36.78)

VOLLEY CLUB DU LEFF
Mr ROUGEAUX 8 rue Park Huellan LANVOLLON (06.79.57.52.07)

ASSOCIATIONS MILITAIRES

A.N.A.C.R.
Félix LE FEVRE CONCARNEAU 02.98.60.55.82

U.N.C
Claude TOUZE 5 rue Henri Bouret LANVOLLON (02.96.70.23.02)

F.N.A.C.A
Michel PASQUIOU 24 rue du Leff LANVOLLON (02.96.70.15.54)

LES COLS BLEUS
Louis KERGUS La Croix Quinquis PLEGUIEN (02.96.70.20.33)

ASSOCIATION PENSIONNES MARINE MARCHANDE
Charles LE GUYADER 23 rue du Moulin LANVOLLON (02.96.70.06.34)

MÉDAILLÉS MILITAIRES
Pierre ROUXEL Pont Héry TREGUIDEL (02.96.70.05.10)

ASSOCIATION DES OFFICIERS MARINIERS SECTION LANVOLLON
Alain TILLY Le Veuzit LANNEBERT (02.96.70.15.59)

ATELIERS LOISIRS

L'association « Ateliers et Loisirs» prépare activement sa prochaine exposition qui se tiendra à l'espace Bernard Locca, les 1er et 2 juin prochains, avec pour thème, cette année : les fleurs.
Cette expo sera dédiée à Mimi Ford, qui nous a quittés brutalement en décembre dernier et qui nous manque beaucoup.
Par ailleurs, un atelier « cuisine » a redémarré depuis le 8 novembre, il reste quelques places, les cours ayant lieu une fois par mois, le mardi de 9 h 30 à 12 h.
Contact au 02.96.74.28.93.
Quelques places sont également encore disponibles à l'atelier « Encadrement ».

GYMNASTIQUE

Pour garder la forme, nous vous invitons à nous rejoindre à la « GYM PLEINE FORME » dans une agréable ambiance et conviviale avec notre animatrice : Agnès JACQUIN, au centre ville de LANVOLLON
Nous nous retrouvons une fois par semaine, le mardi matin à 11 heures, à la salle Bernard LOCCA (salle prêtée aimablement par la ville de LANVOLLON).
Venez nous rejoindre nombreuses et nombreux.
Pour tout renseignement et inscriptions :
Présidente : Martine THOMAS au 06 89 36 79 00
ou Trésorière : Françoise LE GOUSSE au 06 22 26 41 81

Exercice d'évacuation par les Pompiers à la Résidence An Héol le 15 novembre

Les professionnels de l'établissement An Héol qui héberge 92 résidants doivent parfaitement maîtriser les consignes de sécurité en cas d'incendie et faire annuellement un exercice d'évacuation fictif avec le concours du S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours).
Cet exercice a eu lieu le dimanche matin 15 novembre en présence de nombreux élus et de la directrice.
Il a mobilisé les centres de secours de Lanvollon-Paimpol-Plouha-Goudelin coordonnés par le Chef de Centre de Saint-Quay-Portrieux et beaucoup de matériel dont un camion avec une grande échelle.
La manœuvre terminée, un bilan de l'opération a été fait par Didier MEAULLE et Claude LE CAIN.
Le Maire présent a saisi l'occasion pour faire le point sur le projet de la nouvelle caserne.

Samedi 2 Février 2013 • Sainte-Barbe

Messieurs les Conseillers Généraux
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux
Colonel OUVRAY adjoint du Colonel du S.D.I.S
Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie
Messieurs les Chefs de Centre de Lanvollon, Binic, Pléhédel, Plouha, Pommerit Le Vicomte, Etables sur Mer
Monsieur le Président de l'Union Jean-Yves POËNCES
Monsieur le Président de l'Amicale Rolland MORDELET
Mesdames et Messieurs les sous-officiers et sapeurs
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs
Je me réjouis de me trouver parmi vous ce soir
La Sainte-Barbe c'est un moment de partage et de convivialité qui permet de réunir toutes les générations de sapeurs-pompiers et d'honorer les anciens y compris ceux qui ont donné quelques années de service et qui pour les raisons professionnelles ou diverses ont décidé de ne pas reconduire leur engagement c'est le cas de mon adjoint Bruno LE POULARD et qui ont aussi notre estime.
C'est l'occasion pour les élus de vous témoigner leur estime, leur attachement, leur soutien et leur reconnaissance aux femmes et aux hommes qui agissent au quotidien.
Dans une société de plus en plus égoïste vous êtes un des modèles de solidarité et de courage.
Vos missions ce sont des opérations de secours au service de la population principalement, mais également pour certains d'entre vous des moments de pédagogie avec les jeunes.
Aux yeux de l'opinion publique vous incarnez l'image d'hommes et de femmes porteurs de valeurs fortes comme la solidarité, l'écoute, le civisme, que par la force de l'exemple vous transmettez chaque jour à nos enfants.
Vos interventions restent très nombreuses votre Chef Claude vient de vous en faire un bilan, le secours à personnes est l'essentiel de vos sorties.
Tout au long de l'année vous avez répondu avec efficacité partout où votre présence était nécessaire. Dans certaines situations, vous incarnez l'espoir pour les personnes se trouvant en grande difficulté.
C'est bien là l'essence même de votre engagement moral : courage et dévouement.
En ce jour je veux donc m'adresser à vous avec reconnaissance, une reconnaissance qui est aussi celle de nos administrés.
Pour finir un mot sur la caserne, la nouvelle que vous attendez tous, il y des péripéties administratives et financières auxquelles se greffent le choix du site qui crispe certaines passions.
Sachez que c'est un projet que nous avons tous à cœur vous pompiers et nous élus et que le S.D.I.S a le dossier en main et va prochainement le faire aboutir.
Je n'en dirai pas plus je me suis exprimé à ce sujet devant bon nombre d'entre vous il y a deux mois après l'exercice que vous avez réalisé à la résidence An Héol. Exercice très instructif qui a réuni plusieurs centres et a permis de tirer de nombreux enseignements pour améliorer votre efficacité.
Pour terminer je profite de cette occasion de féliciter le nouveau président de l'Amicale Monsieur Roland MORDELET pour son implication.
Je félicite les nouveaux promus : au grade d'Adjudant, Jean-Michel GEFFROY ; au grade de caporal, Jean-Charles ETESSE, Alexandre THOUEMENT, Thierry BACH, Pierrick BERTHELOT (absent).
Je félicite aussi les deux récipiendaires qui ont été décorés
Décoré par moi-même, Patrick LE CALVEZ, 25 ans de service actif. Décoré par Raymond LEARD, Claude LE CAIN, 30 ans de service actif.
Félicitations également au sapeur de 1re classe Charlotte LE CALVEZ, Stéphane DURAND, Etienne HENRY qui ont été distingués pour la fin de leur formation initiale.
Et je félicite aussi bien sûr votre Chef de Centre Claude pour l'excellente tenue du centre de secours et pour la revue du matériel et des effectifs auxquelles j'ai assisté tout à l'heure.
Je me réjouis aussi de voir présents les jeunes sapeurs-pompiers très nombreux pour assurer la relève du bénévolat.
Je vous engage à persévérer.
Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne soirée.

JEUNESSE SPORTIVE LANVOLLONNAISE

La JSL compte 166 licenciés (50 seniors, 86 joueurs à l'école de football et 30 dirigeants). Cette année, les résultats de l'équipe A sont excellents. En effet nous sommes en tête du championnat ce qui nous laisse l'espoir de rejoindre le niveau de la ligue de Bretagne où nous étions pensionnaires ces 10 dernières années. Le purgatoire ne va durer qu'une année nous l'espérons tous et surtout Cyril l'entraîneur qui fait un travail remarquable. L'équipe B de Martial et Bruno côtoie le haut de tableau du championnat de D3, puisqu'elle est classée 3e mais rien est perdu pour la montée. Il faut y croire encore. L'équipe C encadré par Jean-Noël et Jean-François, est classée 6e en D4.

Cette année l'effectif de l'école de football est en forte augmentation. Elle compte 86 licenciés. Elle est gérée par Pascal REMOND, qui œuvre depuis 23 ans, auprès des plus jeunes. Pourquoi cette augmentation du nombre de licenciés ? La J.S. Lanvollon était réputée pour être un club formateur, mais le fait d'avoir des éducateurs et éducatrices de qualité et formés est certainement une des explications de cette augmentation du nombre de licenciés. La preuve de cette réussite la 3e place lors de la finale de bassin en futsal pour nos U13.

Mais 2013 c'est aussi la réalisation du nouveau foyer Jack FORD, qui a été inauguré le 10 février dernier, et que la JSL attendait depuis longtemps.

A noter sur vos agendas :

- Une soirée théâtre a Goudelin le 9 Mars à 20h30 et le 10 Mars à 15h, avec la troupe d'Yvias. La pièce interprétée est "Face à Face". Vous pouvez réserver vos places au 06 19 06 72 91, 02 96 70 01 86 et au 06 76 31 51 83.
- La finale départementale des U13 (12 13 ans) à Lanvollon le 6 avril. A cette occasion la ville recevra les 24 meilleures équipes du département (EAG, Lannion, Dinan, Loudéac etc.)
- Le 9 mai la JSL organise le 23e tournoi de l'école de foot.

TENNIS-CLUB LANVOLLON-GOUDELIN

La saison 2012/2013 a débuté depuis le 6 Octobre. Du mini tennis à la compétition, il y en a pour tous les âges. Cette année, 2 équipes hommes et une équipe femmes sont engagées en championnat. A partir de Mars, les jeunes iront défier les clubs voisins en essayant de faire encore mieux par rapport à l'an passé. Autre satisfaction, le maintien à 70 licenciés dans le club qui s'accordent sur les courts du lundi au samedi. Cette année la représentation théâtrale aura lieu le dimanche 10 février à 14h30 au Moulin de Blanchardeau avec la troupe des Tréteaux de l'Isle de Goudelin. Une mobilisation des adhérents est nécessaire afin d'acheter du nouveau matériel et ainsi poursuivre sur de bonne bases l'enseignement de qualité qui est proposé aux jeunes.

« KOROLLERIEN LANNON » à TRADANS 22
Festival de la St Loup le 15 août 2012

« Une première pour le Cercle Celtique »

La fédération Kendalc'h Côtes d'Armor, forte de 30 cercles celtiques adhérents organise la première édition de TRADANS 22 dans le cadre du festival de la St Loup à Guingamp. Cette soirée était ouverte aux groupes se produisant en public, sans participer toutefois aux concours organisés par la confédération.

Quatre cercles ont accepté l'invitation :
Korollerien Lannon de Lanvollon,
Modkozh de l'Ic de Pordic,
Les danses bretonnes de l'office culturel de Trégueux et
Le Cercle Edouard Cuven de Tressignaux.

Ils ont présenté sur scène une série de danses traditionnelles, ou chorégraphies préparées pendant toute l'année.

La culture populaire et la tradition ont été mises à l'honneur par ces quatre groupes qui ont porté des costumes de leur terroir et étaient accompagnés par leurs musiciens : airs traditionnels et chants de Bretagne ont entraîné les danseurs dans la joie et la bonne humeur !

Hommes, femmes de tous âges, ces défenseurs de la culture bretonne ont communiqué leur plaisir de danser au public.

Korollerien Lannon

L'association compte une trentaine d'adhérents, dans plusieurs ateliers.

Le Mardi soir, initiation aux danses bretonnes de 20 h 30 à 22 h à la salle Bernard Locca de Lanvollon.

Le Mercredi de 14 h à 16 h, cours de couture, broderie, crochet, perlage, confection de costumes… salle annexe à la mairie de Lanvollon.

Le Jeudi de 20 h 30 à 22 h, répétition Cercle (apprentissage de la nouvelle chorégraphie) à la salle Bernard Locca de Lanvollon.

Il est possible de démarrer les activités en cours d'année, et venir nous retrouver dans une ambiance toujours conviviale.

Nous recherchons pour accompagner le Cercle Celtique, danseurs et musiciens ! Pour tous renseignements, contacter Sylvie JOUAN au 06.82.96.15.24

Comité d'animation
La Saint-Jean 2012

Dans le cadre des festivités de la Saint-Jean, le comité d'animation a organisé sa 35e foire aux puces d'un bout à l'autre de la ville le dimanche 17 juin où plusieurs centaines d'exposants et plusieurs milliers de visiteurs venus de toute la France ont pu se côtoyer malgré une météo peu favorable.
La fête foraine a animé cette fête patronale traditionnelle et le comité d'animation a participé à l'organisation du très apprécié spectacle pyrotechnique offert par la municipalité le samedi en soirée dans le parc de la mairie en partenariat avec l'amicale des sapeurs-pompiers qui organisait par ailleurs son repas dansant face au centre de secours.

Lanvollon en fête

Tout au long de ce dimanche 5 août, la foire aux puces géante a reçu un grand nombre de bradeurs et près de 30 000 visiteurs qui ont pu, le midi, déguster le traditionnel cochon grillé au village restauration du stade, ou visiter les stands des « petites bouffes » pour la restauration rapide.
Au cours de l'après-midi, Hervé Lanez, chanteur guitariste morbihannais nous interprétait son répertoire impressionnant de chansons françaises.
Le soir, sous un ciel clément, le public nombreux a pu apprécier tout en dégustant un moules-frites, le concert qui accueillait Régina Show puis, en clôture, la Compagnie Créole qui fêtait ses 30 ans de scène et nous offrait une ambiance d'outre-mer.
La satisfaction des spectateurs a été notre plus belle récompense.

Sortie des bénévoles
Dimanche 9 octobre

C'était la journée des bénévoles du comité d'animation pour les remercier de tous leurs efforts durant cette année. Plus de 60 personnes toutes générations confondues ont pu apprécier le cochon grillé préparé par le restaurant l'Enez Vriad à Bréhat dans la salle polyalente pour la circonstance.

Assemblée générale • Dimanche 28 octobre

Le Comité a tenu son assemblée générale ordinaire annuelle, Espace Locca. Bruno LE POULARD, président, a présenté le bilan moral et financier de l'association après avoir retracé la participation ou l'organisation d'animations au cours de cette année. Dans son allocution, le président a indiqué que notre association est « un moteur actif dans l'animation de la commune » mais a évoqué également que le temps de la relève en ce qui le concerne était venu. L'assemblée a respecté quelques instants de recueillement à la mémoire des trois bénévoles disparus en 2012 : Marie et Marcellin LE MÉZEC, et Guy BOULLIOU. Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée que la salle de réunion du local de l'association portera désormais le nom d'Espace Marie et Marcellin LE MÉZEC.

Prévisions 2013
- La Saint-Jean, les 22 et 23 juin 2013 ;
- Lanvollon en fête le 4 août, avec un hommage à Joe Dassin et Hello America et concert de Gérard Jaffrès ;
- La sortie des bénévoles, le 6 octobre.

D'autres projets sont à l'étude.

Marché de Noël
le dimanche 9 décembre 2012

Le marché de Noël a eu lieu comme par le passé sous abri dans la salle polyvalente et sur le parking du stade.
Parmi les odeurs de gaufres, de crêpes, ou de vin chaud, les visiteurs ont pu admirer et s'arrêter quelques instants devant les stands de plus de 30 exposants professionnels, particuliers ou associations présentant ainsi vêtements, livres, cartes, bougies, bijoux, objets décoratifs, artisanat d'art, etc., ainsi que des produits gastronomiques.
Les enfants n'ont pas été oubliés car le Père Noël est venu leur rendre une visite et leur proposer une photo souvenir en sa compagnie.

CALENDRIER DES FETES ET CEREMONIES 2013

Les associations étant présentes à la réunion sont prioritaires dans les dates de réservation.

Février

Dimanche 10 Club de tennis théâtre à Blanchardeau
Dimanche 24 Harmonie de Plérin récital à l'église - Salle Locca

Mars

Lundi 4 A.G. de l'A.N.A.C.R - Salle Locca
Samedi 9 et dimanche 10 J.S.L Théâtre à Goudelin - "Face à Face" avec la troupe d'Yvias
Mercredi 13 Concours de boules et de cartes - Club des Craquelins - Salle récréative
Samedi 16 Repas des parents d'élèves de l'A.P.E.L (Goudelin)
Mardi 19 Commémoration des anciens d'Algérie (Mairie)

Avril

Mardi 10 Club des Craquelins - Concours de boules avec club de Pléguien - Salle récréative
Samedi 27 A.G. des médaillés militaires - Salle Locca
Plume d'Armor - Salon du Livre - Salle Armor Argoat
Dimanche 28 Journée de la Déportation - Salle Locca

Mai

Samedi 4 au mercredi 8 Boules du Leff
Concours de boules
Challenge Lucien Quéré - Salle Armor Argoat
Mercredi 8 Cérémonie Armistice de 1939-1945 - Salle Locca
Jeudi 9 Tournoi école de foot JSL
Dimanche 19 Amicale Laïque kermesse école publique - Salle polyvalente + parking stade avec exposition de véhicules
Dimanche 26 Fête des Mères
Vendredi 30 au dimanche 2 juin (inclus) Exposition Ateliers Loisirs - Salle Locca

Juin

Dimanche 2 A.P.E.L Kermesse école du Sacré-Cœur
Samedi 8 Journée nationale des morts en IndoChine
Du samedi 8 au lundi 10 Boules du Leff concours de boules départemental - Salle Armor Argoat
Mercredi 12 Club des craquelins cochon grillé
Vendredi 14 Fête de fin de saison Korollerien Lannon - Salle Locca
Mardi 18 Cérémonie Appel du Général de Gaulle - Mairie
Vendredi 21 Fête de la St Jean ouverture comité des fêtes - Salles Locca-Armor Argoat-Polyvalente
Samedi 22 Spectacle pyrotechnique comité des fêtes - Salles Locca-Armor Argoat-Polyvalente
Dimanche 23 Puces de la Saint-Jean - comité des fêtes - Salles Locca-Armor Argoat-Polyvalente
Samedi 22 Méga moules frites pompiers (place de la caserne)
Mardi 25 Concours de boules Gais Lurons - Salle récréative

Juillet

Dimanche 7 Concours de Boules - Union Bouliste du Leff
Lundi 8 Challenge René Louis
Vendredi 12 au Dimanche 21 Tournoi de tennis de Lanvollon
Mercredi 17 Lanvollon en danse Korollerien Lannon - Salle Armor Argoat (si pluie)

Août

Vendredi 2 au dimanche 4 Lanvollon en fête - Salles Locca-Armor Argoat-Polyvalente
Mercredi 7 Lanvollon en danse Korollerien Lannon - Salle Armor-Argoat (si pluie)
Jeudi 8 Un concert « L'âme russe » Eglise de Lanvollon. Un beau programme pour piano, violon et violoncelle qui sera interprété par les trios de Tchaikovski et de Chostakovitch.

Septembre

Vendredi 13 A.G Tennis Club Lanvollon (salle tennis)
Mardi 24 A.G Ateliers Loisirs

Octobre

Dimanche 6 au Lundi 7 Concours de boules + A.G (Salle Armor Argoat) - Boules du Leff
Dimanche 6 Comité des Fêtes journée des bénévoles - Salle Armor Argoat
Dimanche 27 A.G Comité des Fêtes - Salle Armor Argoat

Novembre

Lundi 11 Journée nationale pour tous les morts - Salle Locca

Décembre

Jeudi 5 Cérémonie du souvenir aux morts d'Afrique du Nord - Salle Locca
Dimanche 8 Marché de Noël - Comité des Fêtes - Salle polyvalente
Samedi 14 Arbre de Noël des Pompiers - Salle Locca
Mardi 17 Repas de fin d'année des Gais Lurons - Salle récréative

Le Chemin des artistes au Moulin de Blanchardeau

Juin 2012 : exposition de Margot VEENENDAAL, artiste plasticienne, et animatrice d'ateliers au Carré d'Art à Binic. Margot nous invite à découvrir son univers poétique onirique et symbolique, mais parfois tranchant sur la réalité du monde et de nos comportements exprimant une philosophie ou prime l'être sur l'avoir, elle nous invite à la méditation face à ses drôles de personnages qui évoluent sur ses toiles et nous conte un monde où les possibles chemins de l'humanisme peuvent devenir une réalité.

Juillet 2012 : Rita BAGA, peintre illustratrice, nous offre à regarder dans ce début de l'été l'abondance du végétal breton qu'elle peint à larges traits, dans d'éclatantes couleurs.

Août 2012 : Hubert THÉRÉZIEN : enchantement de ses « ferrailles » tordues avec magie et qui deviennent œuvres d'art sous le chalumeau d'Hubert.

Septembre 2012 : Yves CAROFF peintre/historien du littoral costarmoricain, nous conte à travers ses aquarelles l'histoire des sentiers de douaniers, l'histoire des gens d'autrefois, de leur vie des champs, de leur vie de bord de mer. Ses aquarelles empreintes de fraîcheur et de spontanéité nous enchantent le temps d'une exposition.

Octobre 2012 : TANGUI, peintre de l'émotion, nous entraîne dans son monde intérieur, aller-retour entre les modèles vivants et la tradition des mythes celtes.
Terminons sur ce dimanche 21 octobre avec la projection documentaire « Sur le chemin de Compostelle » par Jean-Pierre MORVAN.
Jean-Pierre MORVAN, qui se dit athée, voulait comprendre pourquoi des « gens » partaient à pied sur le chemin de Compostelle pour une durée moyenne de 2 mois, sur une tradition de plusieurs siècles. Alors il a entrepris de faire le « chemin » et il y a fait de belles rencontres dans une ambiance tout à fait sereine. Son ressenti nous a enthousiasmés et réellement donné l'envie de le parcourir à notre tour. Merci Jean-Pierre pour ce « spirituel témoignage »

LA NAISSANCE D'UN ARTISTE DANS LE CANTON DE LANVOLLON

Dès son enfance, Hubert Thérézien de Tressignaux s'intéressait au dessin de BD. Il dessinait des personnages et créatures… A 18 ans, il se lançait dans la réalisation d'une sculpture représentant une tête en plâtre. Plus tard, la plongée sous-marine deviendra une source d'inspiration pour ses futures créatures marines. La passion des poissons était née. Son autre intérêt pour les voitures et les motos le pousse à suivre une formation en mécanique. Une autre passion allait prendre de l'importance dans sa vie, celle de la transformation du métal.

La dure réalité de la vie le rattrape, il va devenir maçon comme son père, puis après quelques années entrepreneur en bâtiment. Son métier ne lui laisse pas beaucoup de temps libre pour rêver. Mais pourtant, dès que l'occasion se présente, il aime utiliser le métal dans ses constructions. Au cours de ces nombreuses années passées dans le bâtiment, il a pu développer le goût du travail bien fait et à la fois la rapidité et la précision du geste. Sa volonté conjuguée à une énergie débordante le pousse à atteindre ses limites, quand il commence une activité. S'il fallait définir le caractère d'Hubert d'un simple coup de crayon, je pense que « toujours aller de l'avant vite et bien » lui sied à ravir.

En février 2008, il se blesse le pied au travail. Il se produit alors un déclic qui va changer sa vie.

Les créatures d'Hubert à Blanchardeau

Son imagination, qui était restée plus ou moins bridée depuis son enfance, se libère. Son arrêt forcé va contraindre « l'homme hyper-actif » à faire le point sur sa vie. Son surmoi a façonné son moi dans la pierre. Son « ensemble de ses pulsions créatrices » va réussir à le libérer de ce surmoi rigide et rationnel. Son double « créateur » allait pouvoir enfin éclore. Hubert voulait enfin devenir le créateur de son propre imaginaire. Il allait avoir une deuxième chance dans sa vie, celle qu'il avait tant désirée. L'imaginaire allait succéder au rationnel. Une force mystérieuse enfouie au plus profond de l'être le pousse à dessiner ses créatures. A cet instant, tout va s'accélérer de plus en plus vite. Au bout d'une quinzaine de jours, il veut donner forme à ses dessins par la sculpture en utilisant des objets métalliques en fin de vie ou abandonnés, pour leur donner une deuxième chance, une deuxième vie, une renaissance. Il se met à réaliser des poissons fantastiques et réels, des animaux préhistoriques, des personnages de légendes… Il arrive à concilier son imaginaire par le dessin et sa rationalité par le travail des métaux qu'exigent ses sculptures. Son amour de la mécanique et de la matière n'a pas de limite. Il fusionne des pièces de mécanique comme des engrenages avec de la tôle formée, et de l'ensemble émane une harmonie parfaite. C'est tellement réaliste, que ça dégage une beauté brute comme celle de la matière. En fixant ces créatures, j'ai l'impression qu'elles pourraient se mettre à vivre. Ces êtres métalliques relèvent du divin. Etres inanimés, avez-vous une âme ?

Au Moyen Age, les artisans compagnons qui avaient atteint un haut niveau de technicité étaient désignés par le qualificatif de « maître sanglier ». Hubert est certainement un artisan-artiste devenu « sanglier ». Ce qui est remarquable chez Hubert, c'est sa capacité à produire vite et bien. C'est vraiment extraordinaire, quand on sait l'exigence que demande le travail du métal. Même si on a le talent, il faut en plus la volonté, l'endurance physique pour travailler debout le métal.

Au début de son aventure artistique, il est seul. Il sculpte, et sculpte, mais très rapidement, il veut savoir comment sont perçues ses œuvres. Est-il sculpteur ou passionné de sculpture ? Il demande des conseils en photographie à un inconnu, François Skyvington : photographe professionnel et réalisateur. Ils sympathisent tout de suite et décident ainsi de combiner les deux disciplines. La rencontre avec le peintre Patrick Quefféléc va être déterminante. Il l'a écouté, trouvé sincère dans sa démarche, le pousse à s'inscrire au Registre des Artistes pour tout faire dans les règles.

Les différents événements de la vie d'Hubert ont forgé sa personnalité, et ont permis en 2008 l'éclosion de sa face sensible d'artiste, qui sommeillait en lui depuis très longtemps. La vie d'Hubert se déroule comme si tout avait été programmé. Au début de ta vie, tu seras artisan, viendra une période où tu seras en plus artiste-sculpteur, plus tard, peut-être ! deviendras-tu uniquement artiste ? Ce qui est passé, est passé ! L'important, c'est bien demain. Il est essentiel de se rappeler d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Les quatre dernières années d'Hubert ont été intenses en matière de création. Il dessine 10, 15 à 20 dessins avant de prendre une décision pour une sculpture.

Comme ses sources d'inspiration sont très abondantes, le futur sera sans nul doute très prometteur. Il n'a pas fini de nous surprendre avec ses créatures, pour notre plus grand bonheur.

Sa biographie d'artiste :

En 2008, il réalise des sculptures de tailles petites à moyennes

En 2009, il s'attaque à des sculptures de grandes dimensions

En 2010, il réalise une sculpture par mois

En 2011, il réalise 80 sculptures classées par lignées (ex. : les poissons, les animaux préhistoriques…)

En 2012, il continue d'innover par les thèmes abordés et expose au moulin de Blanchardeau.

Hubert en pleine action dans l'atelier
Le marteau, l'enclume et l'éléphant

Réflexions sur le rôle de l'art dans notre société et en particulier de la sculpture

Je ne vais pas philosopher sur l'utilité de l'art dans notre société, même s'il est vrai que certaines œuvres nous paraissent importantes et d'autres plus que futiles. L'œuvre d'art est aussi utile à son créateur qu'à son utilisateur.

Hubert donne vie à ses créatures par la fusion de la matière avec son chalumeau à plasma. La vie sur Terre vient aussi d'un point de fusion très éloigné. Elle a pour origine une source de chaleur indescriptible au moment du big bang il y a 13,7 milliards d'années.

La sirène Phinéa à Blanchardeau

De 10^{-32} à 10^{-12} seconde...
la naissance des quarks

A la fin de la période d'inflation, vers 10^{-32} secondes après le big bang, l'Univers a la taille d'une orange et sa température est de 10^{25} °K ou 10^{25} - 273,15 en degrés Celsius.

C'est à ce moment que les premières particules de quarks et d'antiquarks surgissent du vide quantique dans un bain de photons. Cette matérialisation de matière et d'antimatière va entraîner aussitôt une lutte à mort entre ces deux composantes antagonistes. Les paires de particules-antiparticules vont s'annihiler pour devenir lumière (photons). Puis, ces mêmes photons vont, par une réaction symétrique, se matérialiser (N'oubliez pas $E=mc^2$!) en paires de particules-antiparticules.

L'Univers est alors une soupe de quarks et d'antiquarks en perpétuelle annihilation – matérialisation. Il faut noter un fait capital : la création initiale des couples particules-antiparticules ne va pas se faire de façon parfaitement symétrique : Un petit excédent de matière va apparaître :

Pour 1 000 000 000 d'antiquarks créés, il y a 1 000 000 001 de quarks créés, et donc 1 seul quark survivant à la future grande annihilation : Un rapport de 1 pour 1 milliard !

Et voici comment une brisure de symétrie est responsable de l'existence de la matière dont nous sommes actuellement constitués !

Nous sommes tous les créatures de cette méga explosion originelle qui a créé notre Univers. Par qui ? Pourquoi ? Les scientifiques et philosophes se partagent des hypothèses, des solutions plus ou moins éloignées de la vérité à cet instant. Peut-être, seul Dieu le sait ! Je pense comme les Indiens d'Amérique et Saint François d'Assise, que les matières « terre, roche, eau, gaz... », les plantes, les animaux sont tous nos frères et sœurs. J'irai même plus loin aujourd'hui, je rajouterai à la liste tous les objets créés par les femmes et les hommes et bien entendu les créatures d'Hubert.

Le masque et le plasma dans l'atelier d'Hubert

Acia

Des œuvres d'Hubert se dégage l'amour de la matière, de la nature, des créatures réelles et fantastiques, du passé, du présent et même du futur. Elles sont très utiles à la société, car elles ont une fonction évasion du réel, éducative, écologique, philosophique et métaphysique, par le contenu même du signifiant et du signifié. Elles ont une autre fonction très importante, la valorisation des techniques du métal. Hubert réussit par un tour de magie, à convertir des techniques artisanales et industrielles en techniques artistiques avec un raffinement extrême. Il nous crée un univers où se côtoient les animaux, les créatures de la mythologie, des légendes celtes, des contes fantastiques.

Ses sculptures nous apprennent beaucoup sur nos origines et notre destinée. La fusion de la matière unifie tous les êtres réels ou imaginaires, tous les éléments matériels ou immatériels. Dans ses sculptures, la matière et l'âme ne font plus qu'un. Il n'y a plus de frontière entre le vivant et la matière, l'esprit et le corps. Il crée un univers fusionnel.

L'art avec un grand A

Le philosophe Hegel aurait sans doute aimé les sculptures d'Hubert, car ses œuvres exploitent à la fois la métaphysique concrète par le réalisme des sculptures « le signifiant : l'objet artistique domaine de l'espace et de la matière » et la métaphysique abstraite de Platon par le « signifié : sujet réel ou imaginaire ». Chez Hubert, le signifiant porte en lui le signifié, le discours n'est pas séparé de son objet. Il nous rend réel son monde imaginaire.

Les œuvres d'Hubert me font penser à des réflexions de Nietzsche sur l'art. La surface d'une sculpture permet à la profondeur d'être visible. Le rapport de la surface à la profondeur est le même que celui du masque à la personne masquée. Ses œuvres font jaillir la vérité, la vie. Nietzsche nous dit « seule vie possible dans l'art. Autrement, on se détourne de la vie ». Il faut « vivre sa vie comme une œuvre d'art ». Le « grand » homme est celui qui autorise le déploiement de ses passions sans se laisser dominer par elles. Il les domine au contraire, les hiérarchise, mais sans les étouffer.

Je souhaite à Hubert une longue et belle carrière d'artiste. Il la mérite vraiment.

Le marteau et le masque

Patrimoine

Patrimoine de la ville de LANVOLLON

OBJETS MOBILIERS CLASSÉS MONUMENTS HISTORIQUES

EGLISE

VIERGE A L'ENFANT ET DONATEUR : Albâtre du 14e siècle. Serait peut-être du 13e siècle. Classée par arrêté du Ministre des affaires culturelles du 8 Avril 1971.

SAINT ROCH, statuette en bois polychrome du 16e siècle. Classé par arrêté préfectoral du 22 Mars 1974.

CHANDELIER PASCAL en fer forgé, du 15e siècle. Classé par arrêté du secrétaire d'Etat à la culture du 18 Octobre 1974.

CLOCHE EN BRONZE de 1441 ou 1404. Classée par arrêté du secrétaire d'Etat à la culture du 23 Janvier 1977.

CHRIST EN CROIX, en bois polychrome, fin du 17e début du 18e siècle. Classé par arrêté du ministre de la culture et de la communication du 28 Mars 1980.

Dévoilement de la plaque pour l'Afrique du Nord
Dimanche 11 novembre 2012

En ce jour du 11 novembre nous venons de commémorer la fin du conflit de la guerre 1914-1918.
Nous avons honoré les morts de cette grande guerre et des autres conflits qui ont suivi. C'est une décision récente par une loi du 28 février 2012.
En ce lieu de mémoire où a tout d'abord été érigé le monument de la guerre 1939-1945.
Le monument de la guerre 1914-1918, qui était à l'origine Place du Martray près de l'église, puis à l'angle de la rue Guével et de la rue du Commerce, a été transféré ici il y a 3 ans maintenant, faisant de ce lieu à Lanvollon le site de mémoire de tous les conflits que la France a connus.
La France a eu d'autres conflits, notamment en Afrique du Nord ; heureusement Lanvollon n'a pas eu à déplorer de morts.
Mais nous nous devons de ne pas oublier ces conflits.
En ce jour de commémoration de tous les conflits nous avons choisi pour compléter ce lieu de mémoire de vous dévoiler maintenant une plaque pour la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.
Ceci va être fait par Michel PASQUIOU, Président de la FNACA, et Yves LE JAN, pour l'UNC.

Le Maire
François MORVAN.

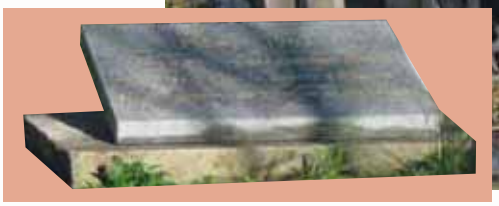

Le Comité Cantonal d'Entraide

Le Comité Cantonal d'Entraide (CCE) de Lanvollon (association loi 1901) a pour objectif de favoriser le « vivre à domicile » dans les meilleures conditions possibles de qualité de vie et de sécurité.
Le secteur d'intervention s'étend sur les 11 communes du canton de Lanvollon : Pommerit-le-Vicomte, Le Merzer, Gommenec'h, Trévérec, Tréméven, Le Faouët, Lannebert, Lanvollon, Pléguien, Tressignaux, Tréguidel.
L'association met à votre disposition du personnel qualifié pour vous aider et vous accompagner dans les tâches de la vie quotidienne.
Elle peut intervenir auprès des personnes âgées, ainsi qu'auprès des familles en soutien des tâches ménagères.
Elle vous propose quatre offres de services :
- le service d'aide à domicile (SAAD)
- le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- le portage de repas à domicile
- la télé-alarme

Service d'aide à domicile

Ce service, ouvert à tous les publics, emploie 42 salariés (aides à domicile et auxiliaires de vie sociale). Il propose différents services :
- ménage
- entretien du linge
- courses
- préparation des repas
- aide dans les démarches administratives
- accompagnement (promenade, jeux…)
- stimulation à la toilette
- jardinage, bricolage…

Service de soins infirmiers à domicile

Le service est composé de 11 salariés dont 10 aides-soignantes diplômées.
Il est habilité à prendre en soin 42 personnes âgées de plus 60 ans et 4 personnes en situation de handicap.

Portage de repas à domicile

C'est un service livrant des repas chauds équilibrés ; respectant les régimes (sans sel, diabétiques, etc.) au domicile des personnes. Les livraisons se font toute la semaine, dimanche et jours fériés compris. Le repas peut être livré temporairement (si vous êtes souffrant).
Le tarif est de 11,50 €.

Sécurité et Télé-alarme

S'il vous arrive de tomber, si vous faites des malaises ou si vous avez une visite indésirable, un seul geste suffit pour donner l'alerte.
Une simple pression sur le bouton de la télécommande et le dialogue s'instaure.
Selon la situation, le professionnel déclenche une intervention : amis, voisins ou parents, voire médecin, pompiers, SAMU ou gendarmes se rendent aussitôt au domicile de la personne.

Financements

Conventions avec : Caisses de retraites (CARSAT, MSA, ENIM, AVA, MFP, ORGANIC, CNRACL…), Conseil Général (APA), professionnels du secteur sanitaire et médico-social (médecins, infirmiers, centre hospitalier, kinésithérapeute, pédicure, assistante sociale…), Mairies (Aide Sociale),Mutuelles.

Règlements par chèques bancaires, prélèvements bancaires, CESU préfinancés (chèque emploi service universel).

Les bouchons d'espoir

Côtes d'Armor

NOUS RECUPERONS TOUS VOS BOUCHONS PLASTIQUES ET LIEGE

CONTACT: 02.96.26.83.13

Association "Les Bouchons d'espoir"

L'association « Les Bouchons d'espoir », créée en 2002, collecte tous les BOUCHONS PLASTIQUES et en LIEGE, afin d'aider financièrement les familles des Côtes d'Armor qui doivent supporter de lourdes charges pour les besoins matériels et médicaux de leur enfant handicapé.
Depuis 10 ans, 47 600 € ont été distribués dans le Département.
Pour obtenir ces fonds, 350 tonnes de bouchons ont été vendues à une usine de recyclage, afin d'être réutilisés dans la fabrication de différents objets.
Aujourd'hui, les bouchons sont de plus en plus légers, donc un volume supplémentaire est nécessaire pour obtenir le même tonnage.
Pour nous aider, ne les laissez plus sur les bouteilles avant de les déposer dans les centres de tri, apportez-les dans nos lieux de collectes.
Tous les BOUCHONS PLASTIQUES : alimentaires, cosmétiques, entretien et les BOUCHONS EN LIEGE sont récupérés.
Nous acceptons aussi vos dons d'argent et, en échange, un reçu fiscal vous sera expédié.
Pour plus de renseignements, contactez la Présidente Anita PECHEUX au 02 96 26 83 13.
Merci de soutenir les familles qui élèvent un enfant déficient, et d'avoir un regard sur leurs soucis par l'intermédiaire de notre association.

CPAM : une adresse postale unique pour tous vos courriers !

J'adresse tous mes courriers pour ma Caisse Primaire d'Assurance Maladie à son adresse postale unique si je dépends du régime général de sécurité sociale.
Je ne me pose plus de question, j'adresse tous mes courriers (transmission d'une attestation de salaire ou d'une déclaration d'accident du travail, demande de renseignement, de formulaires...) quel que soit mon lieu de résidence dans le département à :

CPAM des Côtes d'Armor
22024 Saint-Brieuc Cedex 1

Pensez à préciser votre numéro de sécurité sociale sur tout courrier adressé à la CPAM. Sans cette information, votre dossier ne peut être traité.
Cette adresse postale unique facilite vos démarches et présente de nombreux avantages :
- vous n'avez plus qu'une adresse à retenir pour correspondre avec les différents services de la CPAM,
- le traitement des courriers est amélioré,
- vos demandes sont centralisées et donc traitées plus rapidement.

Connaissez-vous la Maison des Familles de Patients Hospitalisés à Saint-Brieuc ?

La Maison des Familles accueille les familles ou les proches d'adultes ou d'enfants hospitalisés dans les établissements de santé de l'agglomération de Saint-Brieuc, ainsi que les personnes bénéficiant d'un traitement ambulatoire.
Cette Maison a vu le jour grâce à la ténacité de quelques bénévoles et à une grande chaîne de solidarité. Dix années ont été nécessaires pour rassembler l'argent nécessaire à sa construction.
Située dans l'enceinte de l'Hôpital Yves Le Foll, cette Maison a pour objectif de permettre aux parents et familles de consacrer le plus de temps possible au patient hospitalisé et de les aider à traverser une période difficile.
Elle dispose de 9 chambres individuelles équipées chacune d'une salle d'eau, d'une télévision, d'une cuisine et salle à manger communes, de 2 petits salons et d'une buanderie.
La Maison des Familles est ouverte et accessible aux résidents 7j/7j.
Des bénévoles, formés à l'accueil et à l'écoute, permettent à ce lieu d'accueil d'être ouvert toute l'année ; par leur présence, ils contribuent à apporter un peu de réconfort, de soutien et de courage aux familles confrontées à la maladie.

Tarifs
Il existe 4 tarifs, dégressifs en fonction des revenus et de la composition de la famille.

Horaires des permanences
Du lundi au vendredi : de 8h30 à 14h30 et de 16h à 22h.
Les samedis, dimanches et jours fériés : de 19h à 22h.

Renseignements
02.96.78.20.20
maisondesfamilles22@orange.fr
10 rue Marcel Proust
22027 Saint-Brieuc Cedex 1

Nouveaux gendarmes

Depuis fin septembre 2012 la gendarmerie de Lanvollon compte deux nouvelles recrues.
Paul BLANQUET 21 ans, originaire de CAULNES (22), a été formé à l'école de MONTLUCON et Jimmy Avril, 20 ans, originaire de BREST (29), a été formé à l'école de gendarmerie de Rochefort.
Ils ont pris leurs fonctions le 28 juin pour Jimmy AVRIL et le 27 septembre 2012 pour Paul BLANQUET au sein de la brigade de LANVOLLON, ayant maintenant un effectif de 8 militaires.

Gendarmerie de LANVOLLON
Mardi après-midi 14h00 à 18h00
Mercredi après-midi 14h00 à 18h00
Vendredi matin 8h00 à 12h00
Tél : 02.96.70.00.18

Gendarmerie d'ÉTABLES SUR MER
Lundi au samedi
8h00 à 12h00 / 14h00 à 18h00
Dimanche et jours fériés
9h00 à 12h00 / 15h00 à 18h00
Tél : 02.96.70.61.24

Gendarmerie de PLOUHA
Lundi après-midi 14h00 à 18h00
Mercredi matin 8h00 à 12h00
Jeudi après-midi 14h00 à 18h00
Tél : 02.96.20.27.17

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, des Etats-Unis, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour.
Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles. Lisa, jeune allemande, recherche une famille à partir du mois de Septembre 2013 pour une année scolaire. Elle fait partie d'un club de handball et joue du piano. Plus tard elle aimerait enseigner la langue française en Allemagne. Mariana, jeune mexicaine et passionnée par la danse arrivera à partir de Septembre aussi pour un séjour de 10 mois et elle attend une famille avec impatience !
Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir ».
Si l'expérience vous intéresse, appelez vite !

Renseignements
CEI-Centre Echanges Internationaux
Sylvia Hennebelle/ Plérin
02.96.73.15.90/06.09.18.13.89
Bureau Coordinateur CEI
02.99.20.06.14

Salon du livre "Plumes d'Armor"

La Mairie vous informe de la création d'un salon d'auteurs et d'éditeurs des Côtes d'Armor intitulé "PLUMES D'ARMOR" en partenariat avec la Bibliothèque pour tous et la Mairie de Lanvollon qui aura lieu le samedi 27 Avril 2013 à la salle Armor Argoat, parking assuré.
Une mise en lumière de l'écrit de la nouvelle, du roman, de la poésie et de la littérature Jeunesse
Une action culturelle d'intérêt public et communale.

Association Objectif Autonomie

L'un des buts de l'association Objectif Autonomie est de participer à la prévention des risques routiers auprès des élèves des collèges, des lycées et des municipalités ainsi que le grand public.
Nous nous en sommes donnés les moyens en investissant dans des outils pédagogiques performants : simulateur de conduite automobile et scooter, atelier informatique avec logiciels Moduloroute et vidéo-témoignage de personnes accidentées.
Un bus pédagogique a été aménagé pour rendre ces outils plus accessibles et pouvoir aller au devant d'un large public.
Des actions ont déjà été menées dans les lycées et collèges et missions locales du département avec succès.

ASSOCIATION OBJECTIF AUTONOMIE
8 rue Bourseul - 22300 Lannion
Tél : 02.96.23 88 29
e-mail : secretariat@objectifautonomie.org

Jeudi 8 août à 21 H
LANVOLLON - Eglise Saint-Samson
Concert : « L'âme russe »
Trio Roussev / Salque / Rozanova
Svetlin ROUSSEV (violon), François SALQUE (violoncelle) Elena ROZANOVA (piano)
Trios de Tchaïkovsky, Dimitri Chostakovitch.

Le dépistage organisé du cancer du sein

Pour la septième année consécutive la MSA d'Armorique, partenaire de l'Inca (institut national du Cancer), participe à la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein. Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les deux ans d'une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le seul moyen de détecter des cancers aux tous premiers stades de la maladie. Aujourd'hui plus de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un traitement précoce. Il est donc essentiel de participer au dépistage dès 50 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi :
une lettre d'invitation au dépistage est adressée tous les deux ans, aux femmes âgées de 50 à 74 ans, il suffit alors de prendre rendez-vous chez un radiologue de son choix. Le radiologue examine et réalise une mammographie complète, les clichés sont relus une seconde fois par un radiologue expert.
La mammographie est prise en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.

Nouveaux commerçants

ASF Breizh
Action Soutien Formation

C'est le moment de vous former.
Formation individualisée
28 place du Général de Gaulle
22290 LANVOLLON
Tél. 02 90 36 01 41
contact@asfbreizh.fr
Site : asfbreizh.fr
Du mardi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h00

Les galeries farfouillettes

Activité de dépôt vente de vêtements d'occasions et d'accessoires à petits prix
Lieu de convivialité
10 place du Général de Gaulle
Ouvert les lundis mardis jeudis vendredis samedis
De 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h • Dimanche 10 h à 12 h

Cabinet de kinésithérapie

Le cabinet de masso-kinésithérapie Corinne ALAIN – Arnaud ENTEM 10 bis rue Saint-Yves 22290 LANVOLLON tél 02.96.70.01.29 a le plaisir de vous annoncer l'installation de M. CORDIER Denis.
Les salles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et sont équipées de salles de motricité d'hydrothérapie de physiothérapie et de thérapie d'ondes de choc radiales, de pressothérapie, de tables de rééducation bobath.

L'Etude Immobilière du Goëlo

L'Etude Immobilière du Goëlo accueillera à partir du 1er mars 1 place du Marché au Blé du mardi au samedi de 9H à 12H30 et de 14H à 19H00.
Tél. 02 96 52 37 75

PERMANENCES À VOTRE SERVICE

M. le Maire, le vendredi et le samedi de 9 h 30 à 12 h sur rendez-vous
Monsieur Jean-Louis CONAN, 1er Adjoint
Chargé des travaux, le vendredi de 11 h à 12 h.
Madame Jocelyne LALLES, 2e Adjoint
Chargée des Affaires Sociales et de la Vie Scolaire, le mercredi de 15 h à 16 h.
Monsieur Bruno LE POULARD, 3e Adjoint
Chargé de la sécurité et de la communication, le jeudi de 11 h à 12 h.
Monsieur Jean-François TURBAN, Conseiller municipal délégué Chargé des finances et de la vie sportive, le samedi de 11 h à 12 h.
Monsieur Georges BOUDET, Conseiller municipal délégué Chargé de la vie associative et du patrimoine bâti, le mardi de 10 h à 12 h.

Permanences en mairie

Conciliateur de justice
Monsieur ALLAUX Jean-Paul reçoit sur rendez-vous uniquement les 3es lundis de chaque mois
Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Le 1er mercredi de chaque mois, un conseiller se déplacera uniquement sur rendez-vous. Il faut appeler impérativement avant au 36.46 pour la prise de rendez-vous
Office du Tourisme - Place du Marché au Blé
Mardi jeudi vendredi : 9 h à 12 h - 14 h à 17 h
Mercredi 9 h à 12 h - Samedi 9 h à 12 h
Bibliothèque - Place du Marché au Blé
Horaires d'ouverture
Lundi de 11 h à 12 h - Mercredi de 16 h à 18 h
Vendredi et samedi de 10 h à 12 h

Permanences à la Maison du développement et des services publics de Lanvollon au Moulin de Blanchardeau

Assistantes sociales de la circonscription de la solidarité départementale de Guingamp
Madame JOUBIN
Madame Florence LELANNO
Tous les rendez-vous sont à prendre à GUINGAMP au Centre Médico Social au 02.96.40.10.30.

Mission Locale
Le 3e jeudi du mois
Madame Isabelle BOUCAUD sur rendez-vous
Tél : 02.96.40.17.30.
Parents Assistantes maternelles
Contact Carine GELARD au 02.96.65.32.61
Espaces Jeux - Le lundi et le jeudi à la maison de la petite enfance
CIDF (Droits des Femmes)
02.96.78.47.82 sur rendez-vous
4e mardi de chaque mois de 14 h à 17 h
Comité Local pour le logement
Sur Rendez-vous : 02.96.21.21.54.

POUR VOTRE INFORMATION
PERMANENCES EXTERIEURES
M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor)
Centre de proximité Assistantes Sociales
02.96.40.10.41
C.I.C.A.S (Centre d'Information et de Coordination d'Action Sociale Retraite complémentaire)
2 A rue Saint-Vincent de Paul - 22000 Saint-Brieuc
Tél : 0 820 200 075
Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Uniquement sur rendez-vous

Permanence au Centre Médico-Social de Plouha le 1er vendredi du mois, de 10h à 11h30
Tél : 02.96.20.21.32
Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Bretagne (C.R.A.M.B) Retraite
Place du Champ au Roy – 22200 Guingamp
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 – Uniquement sur rendez-vous au 02.96.44.33.01
Urgences : 0820 209 206.

Mairie - 14 Place du Général de Gaulle
Tél. 02 96 70 00 28
Horaires d'ouverture au public

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermée	de 14 h à 17 h
Mardi	de 9 h à 12 h	de 14 h à 17 h
Mercredi	de 9 h à 12 h	de 14 h à 17 h
Jeudi	de 9 h à 12 h	Fermée
Vendredi	de 9 h à 12 h	de 14 h à 17 h
Samedi	de 9 h à 12 h	Fermée

La Cité des Métiers des Côtes d'Armor

Un lieu d'informations, ouvert à tous, gratuit

la cité des Métiers des Côtes d'Armor

CONSEIL INDIVIDUEL

RENCONTRES DE PROFESSIONNELS

Février ▶ Juin 2013

▶ Rencontres de professionnels

GRATUIT

VISIOCONFÉRENCE : Information retransmise en direct dans plusieurs lieux du département

▶ FÉVRIER

- Lu 04 — Conseils pour une candidature efficace — sur inscription — Paimpol - 14h
- Me 13 — Les métiers du Téléconseil — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Ve 15 — Les métiers de l'Agriculture et du Vivant — sur inscription — Ploufragan / Guingamp / Loudéac / Rostrenen - 9h30
- Ma 19 — Un parcours scolaire en rupture : qui peut vous aider ? — sur inscription — Saint-Brieuc - 18h
- Me 20 — Les métiers de la Rééducation et de la Kinésithérapie — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Je 21 — Les métiers d'Auxiliaire de Puériculture et de Puériculteur — Ploufragan - 18h
- Ma 26 — Découvrir le contrat de professionnalisation — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Me 27 — Les métiers de la Vente à Domicile — sur inscription — Ploufragan / Lamballe / Loudéac / Merdrignac - 14h

▶ MARS

- Ve 01 — Conseils pour une candidature efficace — sur inscription — Loudéac - 14h
- Ma 05 — Comment s'informer sur les métiers ? — sur inscription — Ploufragan - 10h
- Me 13 — Les métiers du Transport et de la Logistique — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Sa 16 — Portes Ouvertes de la Cité des Métiers — Ploufragan - 10h > 12h30 et 14h > 17h
- Sa 16 — Forum Métiers Emploi Formation du Pays de Saint-Brieuc — Ploufragan - 10h > 12h30 et 14h > 17h
- Me 20 — Les métiers du Funéraire — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Je 21 — Les métiers de Régisseurs Son et Lumière — Ploufragan - 18h
- Me 27 — Les métiers de la Police et de la Gendarmerie — sur inscription — Ploufragan / Guingamp / Loudéac / Merdrignac - 14h
- Je 28 — Les modalités de rupture d'un contrat de travail — sur inscription — Ploufragan - 14h

▶ AVRIL

- Me 03 — Les métiers du Cheval — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Je 04 — Créer une boîte mail pour sa recherche d'emploi — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Lu 08 — Conseils pour une candidature efficace — sur inscription — Saint-Brieuc - 14h
- Me 10 — Les métiers du Travail des Métaux et de la Maintenance Industrielle — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Je 11 — Les métiers d'Animateur et d'Entraineur sportif — Ploufragan - 18h
- Ve 12 — Les métiers de la Gestion des Déchets — sur inscription — Ploufragan / Lannion / Lamballe / Loudéac - 10h
- Me 17 — Les métiers du Secrétariat — sur inscription — Ploufragan / Guingamp / Loudéac / Merdrignac - 14h
- Ma 23 — Etudier, travailler, être volontaire en Europe — sur inscription — Ploufragan / Lamballe / Loudéac / Lannion - 14h
- Me 24 — Les métiers du Notariat — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Je 25 — Etre jeune et vivre une expérience professionnelle à l'étranger — sur inscription — Ploufragan - 14h

▶ MAI

- Ve 03 — Kabaz : se construire facilement un CV — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Lu 06 — Conseils pour une candidature efficace — sur inscription — Guingamp - 14h
- Ma 14 — Les métiers du Bâtiment et des Travaux Publics — sur inscription — Saint-Brieuc - 13h30
- Me 15 — Les métiers de la Mode et de la Couture — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Je 16 — Le métier de Marin Pêcheur — Paimpol - 18h
- Me 22 — Les métiers d'une Pharmacie d'Officine — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Lu 27 — Mon projet professionnel après 45 ans — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Me 29 — Les métiers de la Grande Distribution — sur inscription — Ploufragan / Lannion / Loudéac / Merdrignac - 14h

▶ JUIN

- Lu 03 — Conseils pour une candidature efficace — sur inscription — Dinan - 14h
- Me 05 — Les métiers des Laboratoires — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Me 12 — Les métiers du Contrôle Technique Automobile — sur inscription — Ploufragan / Guingamp / Loudéac / Merdrignac - 14h
- Je 13 — Les métiers d'Assistant Dentaire et de Dentiste — Ploufragan - 18h
- Lu 17 — Devenir consultant ou travailler en mission — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Me 19 — Les métiers de la Boucherie et de la Charcuterie — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Lu 24 — Comment s'informer sur les métiers ? — sur inscription — Ploufragan - 14h
- Me 26 — Les métiers de l'Armée — sur inscription — Ploufragan - 14h

www.citedesmetiers22.fr

Cité des Métiers des Côtes d'Armor
Espace Sciences et Métiers
Zoopôle
6 rue Camille Guérin
22440 PLOUFRAGAN
02 96 76 51 51

citedesmetiers22

▶ Horaires

LUNDI ▸ 13H30 - 17H30
MARDI ▸ 13H30 - 17H30
MERCREDI ▸ 10H - 12H / 13H30 - 17H30
JEUDI ▸ 13H30 - 17H30
VENDREDI ▸ 10H - 17H

Venir à la Cité

Prendre les lignes : **40** ou **120** Arrêt «Zoopôle»

Suivre les indications : Ploufragan Zoopôle Espace Sciences et Métiers

Forum des savoirs — Région Bretagne — Saint-Brieuc Agglomération — Votre Conseil général au service de tous les Costarmoricains

Détails et inscriptions sur :
www.citedesmetiers22.fr

- Atelier — Réunion d'information animée par un spécialiste
- Forum — Echanges avec des professionnels sur stands
- Conférence — Informations générales et témoignages
- Journée découverte — Conférences, visites, rencontres de professionnels...
- Zoom — Echanges avec des professionnels
- Soirée — Témoignages de professionnels

Etat civil

Naissances 2012

LE CAIN TUCO Noémie-Maude, 7 rue Guével, le 25 avril
CONIN Lise, 10 rue Saint-Yves, le 13 juin
ECOBICHON Mathys Claude Michel, 26 rue de la Gare, le 22 juin
ROUGEAUX Elise Liliane Annie-Josée, 8 rue Park Huellan, le 3 juillet
WANAT Piotr Jan, 20 rue de la Gare, le 16 août
NEDELLEC Matheo Samuel Yves Michel, 17 rue des Promenades, le 17 août
LELONGT PIRIOU Elouan Michel, 2 Maéziou, le 30 août
MAILLOT HERVIOU Jade Edith Dominique, 22 rue de l'Armor, le 30 septembre
COUENNE Noah Clément, 4 rue du Commerce, le 7 octobre
LE BINIGUER Lya Maryse Lucie, 18 rue du Viaduc, le 30 octobre
BAGUR COSSON Charlyse Sergine Willia, 7 rue Liors Filoux, le 20 novembre
PLANEIX Mathias Lenzo René, 1 rue Bel Air, le 4 décembre
LE FELT Hugo Tony Bernard, 26 bis rue de la Gare, le 7 décembre

Mariages

Pascal THOREL et Sandrine Martine Jeanne Lucie BARBIER, 4 rue du 19 mars 1962, le 26 mai
Arnaud Jean-Yves ENTEM et Jessica Myriam Eddy Ghislaine FICHEROULLE 10 bis rue Saint-Yves, le 20 juillet
Erwan MARTIN et Anita Christèle AUDIGER, 20 rue de la Gare, le 4 août
Christophe Thierry NAGARD et Hélène Françoise Marie CLAIRET, 4 rue Joseph Darsel, le 18 août
Thierry Lucien MÉNARD et Christel L'EBRELLEC, 8 place du Marché au Blé, le 22 décembre

Décès

HENRY Marie Thérèse Eléonore, 76 ans, épouse de Marcellin Gilles Marie LE MÉZEC, 8 rue Henri Bouret, le 14 mai
LE FOURNIS Annie Marie Louise, 62 ans, épouse de Roland Marcel LAMOULLER, 2 rue du Parc, le 29 mai
LE BIHAN Robert François, 63 ans, époux de Christiane TOMASI, 13 Impasse Saint-Vincent, le 4 juin
JOUAN Martine Henriette Monique, 60 ans, épouse de Alain Jean Joseph GOARIN,15 rue de l'Armor, le 9 juin
GUYOMARD Aline Marie Thérèse, 85 ans, veuve de André Francis Joseph Marie LAURENT, 16 rue Saint-Yves, le 17 juin
LE BAIL Marie Germaine, 90 ans, veuve de François Laurent Marie MORIN,3 Cité Bel Air, le 28 juin
FORD Jack Joseph, 79 ans, époux de Marie Etiennette FOURCHET, 6 rue Henri Bouret, le 2 juillet
LE FÈVRE Jeanne Marie Thérèse, 85 ans, veuve de Joseph Aimé Yves RÉMOND,16 rue Saint-Yves, le 10 juillet
QUÉRER Madeleine Marie Alphonsine, 87 ans, veuve de Louis Joseph Marie JOURDEN, 16 rue Saint-Yves, le 15 juillet
TOUZÉ Jean Baptiste, 80 ans, veuf de Lucienne LE NOÉ, 1 Impasse Charles Guillou, le 27 juillet
VOT Maria Virginie, 87ans, veuve de François Marie GUYOMARD, 16 rue Saint-Yves,le 29 juillet
BOULIOU Guy Louis Marie, 77 ans, époux de Mauricette Francoise Yvonne HOUEROU, rue des Prés, le 2 août
COJAN Eliane Marie Thérèse, 84 ans, veuve de Jean Marie Elie RIOU, 16 rue Saint-Yves, le 11 août
LE CHÉQUER Yves Marie, 76 ans, époux de Annick Odette Marie RONDEL, 44 rue Fardel, le 12 août
LE COCQ Lucie, 98 ans, veuve de Francis Marie CARMÈS, 16 rue Saint-Yves,le 26 août
LE MÉZEC Marcellin Gilles Marie, 78 ans, veuf de Marie Thérèse Eléonore HENRY, 8 rue Henri Bouret, le 29 août
LE BOULZEC Louis Julienne Joséphine, 92 ans, veuve de André Augustin LE MOUÊL, 16 rue Saint-Yves, le 1er septembre
LALLÈS Joseph Edouard Léon Marie, 84 ans, époux de Madeleine Yvonne GUYOMARD, 16 rue Saint-Yves, le 16 septembre
DUMANGE Micheline Raymonde, 80 ans, célibataire, 28 place du Marché au Blé, le 25 septembre
LE JONCOUR Yvonne Louise, 91 ans, veuve de Louis Pierre Marie GUéGAN, 16 rue Saint-Yves, le 26 septembre
PRIGENT André Jean Pierre, 74 ans, époux de Claire DANIEL, 23 rue Sainte-Anne, le 13 octobre
FOURCHET Marie Etiennette Françoise, 76 ans, veuve de Jack Joseph FORD, 6 rue Henri Bouret, le 7 décembre

Naissances 2013

CRIQUET LE ROUX Titwan Pierre Jean 24 rue Joseph Boulliou, le 2 janvier
JANIERE Mathis 16 rue de la Gare, le 2 janvier

Décès

JOUAN Jean Baptiste Louis Marie, 91 ans, époux de Marie Ange Théodorine PRÊTE, Place du Marché au Blé, le 3 janvier
LE PENNEC Louis Joseph Gabriel, 63 ans, 8 rue de la Boissière, le 30 janvier

Pascal THOREL et Sandrine BARBIER, le 26 mai

Arnaud ENTEM et Jessica FICHEROULLE, le 20 juillet

Erwan MARTIN et Anita AUDIGER, 20 rue de la Gare, le 4 août

Christophe NAGARD et Hélène CLAIRET, le 18 août

Julien et Eva Denes, baptême civil, le 18 août

Thierry MÉNARD et Christel L'EBRELLEC, le 22 décembre

Nécrologie

MARCELLIN LE MÉZEC

C'est avec une profonde émotion que les Lanvollonnais ont appris le décès de Marcellin LE MÉZEC, vaincu par la maladie à l'âge de 78 ans. Il a vu le jour le 23 juillet 1934, à Saint-Gilles-les-Bois. Il est venu habiter à Lanvollon, avec Marie, son épouse regrettée, en 1966, d'abord rue Saint-Jacques, puis au n° 1 de la rue Guével. Marie y tenait son magasin de prêt-à-porter, et Marcellin exerçait le métier de moniteur d'auto-école, à son compte ; une profession qu'il a exercée pendant 34 ans avant d'effectuer un court séjour comme employé communal aux services techniques.
À la retraite, en 1994, demeurant alors rue Henri-Bouret, Marcellin n'est pas resté inactif. C'est ainsi que pendant deux ans, il a été le porteur matinal du journal *Ouest-France*, dans le secteur.
Très impliqué dans le bénévolat, il était, entre autres, membre du comité d'animation depuis les premiers jours et également l'un des anciens président du précédent comité des fêtes de Lanvollon. Dans ce domaine, il était une référence et était très estimé de toutes les générations de bénévoles, particulièrement chez les plus jeunes.

JACK FORD

Nous avons appris le décès de Jack FORD le lundi 2 juillet. Arrivé en 1991 à Lanvollon, cet amoureux du ballon rond a présidé de 1993 à 2000 la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise. Un homme chaleureux et très cultivé, toujours présent en particulier auprès des jeunes, et qui a su faire profiter la JSL de son passé professionnel de directeur de société mutualiste et de sa longue expérience de footballeur à l'US Chantilly où il a signé 45 licences comme joueur, dirigeant, éducateur et secrétaire général.

MARIE FORD

C'est avec une profonde émotion que les Lanvollonnais ont appris le décès brutal de Marie FORD à son domicile de la rue Henri Bouret, emportée par une embolie pulmonaire, à l'âge de 77 ans. Rien ne laissait présager un tel destin, tant Marie, que tout le monde appelait Mimi, était une femme active, au franc-parler, à la démarche volontaire et à la bonne humeur communicative.
Mimi FORD née FOURCHET, voit le jour le 3 février 1935, rue Fardel, à Lanvollon, d'une mère blanchisseuse et d'un père boulanger. A 16 ans elle part travailler dans la région parisienne à Chantilly précisément, où elle est employée de maison chez les Boussac, les célèbres propriétaires de chevaux, et chez les Vandeval, des industriels belges. C'est aussi à Chantilly qu'elle rencontre son mari, Jack FORD, décédé le 2 juillet 2012.
Après quarante années de vie professionnelle, Marie est revenue au pays en 1992, pour sa retraite. Mariée à un passionné de football, c'est d'abord sur les bords des terrains de foot qu'elle a fait entendre sa voix puisque Jack FORD a été président de la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise pendant douze ans.
Mimi FORD avait toujours un mot gentil pour les gens qu'elle croisait.

ABBÉ GUILLAUME

C'est avec une grande émotion que les Lanvollonnais qui l'avaient connu et côtoyé ont appris la disparition de l'abbé Michel GUILLAUME à Lannion où il s'était retiré, le 6 novembre 2012, à l'âge de 92 ans.
Né à Lannion le 9 juin 1920 et ordonné prêtre le 3 juin 1944, il s'installe à Lanvollon le 8 décembre 1945 (il a 25 ans) pour assurer la direction de l'école du Sacré-Cœur, charge qu'il ne quittera, non sans regrets, que le 30 juin 1996, à l'âge de 76 ans.
Ces 51 ans de vie consacrés quasi exclusivement à «son école» ont marqué des générations d'élèves (mais également de parents et de professeurs !) de tous horizons.
Réputé en effet, bien au-delà de la Bretagne, certainement pour la qualité de l'enseignement qui était dispensé dans son établissement, mais surtout pour son autorité naturelle et la discipline de fer qu'il faisait régner dans son internat de garçons (sa culture militaire et ses activités périodiques en tant qu'officier de réserve de l'armée de terre y étaient certainement pour quelque chose), l'abbé GUILLAUME a accueilli avec générosité de nombreux enfants et adolescents, quelquefois en perdition, souvent sans faire payer les repas, voire les frais d'internat, pour les familles en difficulté.
Les plus anciens Lanvollonnais se souviendront avec nostalgie de son inoubliable et infatigable autocar bleu ciel qu'il conduisait matin et soir à travers les campagnes environnantes, pour assurer le ramassage scolaire des écoles privées de Lanvollon. D'autres, parmi ses anciens élèves, se remémoreront les repas frugaux pris « en silence absolu » au réfectoire, les corvées de construction de la piste d'athlétisme, ou encore les longues promenades bucoliques des pensionnaires le jeudi après-midi, en rang par deux... Jeunes collégiens espérant secrètement croiser, au hasard des chemins, les pensionnaires filles de Notre-Dame, en balades encadrées elles aussi !
N'oublions pas encore, outre les nombreuses messes ou bénédictions célébrées en l'église de Lanvollon, en assistance au prêtre curé en titre, les contributions dominicales et culturelles de l'abbé GUILLAUME aux séances de cinéma de la salle paroissiale Saint-Yves, rue Fardel, où il assurait les fonctions de projectionniste (et de service d'ordre musclé, à l'occasion !).
L'arrivée de la mixité dans son école à la rentrée 1967, puis les années aidant, l'abbé GUILLAUME avait progressivement et heureusement adouci ses méthodes pédagogiques, mais il restera, jusqu'à son départ, malheureusement figé dans une gestion particulièrement autocrate de son établissement.
C'est un homme de foi et un homme de convictions qui vient de nous quitter. Despote pour certains ou bienfaiteur éclairé pour les autres, les avis resteront à jamais partagés. Une seule certitude : il aura marqué indéfectiblement un demi-siècle de la vie lanvollonnaise.

L'ARTISTE PEINTRE GÉRARD DEIMAT EST DÉCÉDÉ

Ce n'est pas sans une certaine émotion que les Lanvollonnais ont appris, le décès le vendredi 18 janvier de l'artiste peintre Gérard DEIMAT, à l'hôpital Ponchaillou, à Rennes, où il avait été admis suite à un grave problème cardiaque.
Cet artiste a vécu une dizaine d'années rue Guével, à Lanvollon, où il ne s'était fait que des amis parmi lesquels le Maire, François MORVAN. C'était ainsi que Gérard DEIMAT a laissé sa signature et des œuvres gigantesques sur les murs intérieurs de la salle Armor Argoat, de la résidence An Héol, de la mairie, et sur un bâtiment communal à la Gare, où il a représenté le petit train des Côtes-du-Nord.
Cette dernière fresque de 35 m de long sur 3 m de hauteur a été inaugurée le 15 juin 2012.
L'artiste avait aussi exposé à l'Office du Tourisme.
Gérard DEIMAT aimait la mer, mais il était capable de tout peindre. Des natures mortes, des portraits, des paysages, des scènes de la vie courante.
Il était un artiste vrai, humble, sympathique, proche des gens, il savait être tout à la fois discret et bien présent.
Sociable, gentil, généreux, il avait beaucoup d'humour, c'était un rêveur, il a toujours vécu sa vie comme il l'a voulu, en dehors du temps.
Il vivait libre de toute contrainte, en dehors d'une vie bien réglée où l'horloge seule égrène le temps.
Né à Auray le 14 février 1949, il s'était installé il y a une quinzaine d'années à Riantec près de Port-Louis, pays de son enfance dans le Morbihan, et aimait revenir régulièrement à Lanvollon.
Il laisse une fille Géraldine et deux petits-enfants.
Merci à Gérard pour tout ce qu'il a fait à Lanvollon.

LOUIS LE PENNEC

Lundi 4 février 2013 à 15 h salle polyvalente

Les Lanvollonnais ont appris avec consternation et une grande émotion le décès de Louis LE PENNEC à l'hôpital de Saint-Brieuc.
En ce jour d'enterrement c'est toute une vie qui renait à nos souvenirs.
C'est en tant que Maire que me revient de commencer la série d'allocution que vous allez entendre, je me bornerai à l'état civil et laisserai le soin aux autres intervenants de parler de lui et de ses engagements.
Louis LE PENNEC est né le 18 mars 1949 au lieudit « la Croix de Kerizel » en Pludual maison en limite de Pléguien, Lannebert et aussi Lanvollon où ses parents tenaient un café après-guerre.
Quand il était très jeune, ses parents élisent domicile là où il a habité jusque ses derniers jours, rue de la Boissière.
Il a fréquenté l'école primaire de Lanvollon puis ce sera le CEG de Plouha qui mettra un terme à ses études par l'obtention du brevet des collèges.
Puis ce sera la vie active, très jeune à la Mutualité Sociale Agricole qui sera entrecoupée par le service militaire à Cayenne en Guyane, ce sera pour lui un émerveillement, le dépaysement, la découverte d'un autre pays même si c'est la France.
Ce passage obligé au service de la Nation l'aura beaucoup marqué. Il en était revenu avec une longue barbe de missionnaire.
Une anecdote, lors d'un tournoi de foot déguisé, lui, avait choisi de se déguiser en bagnard, il avait aussi une chanson fétiche sur cette ville qu'il fredonnait souvent. Adieu Cayenne c'est bien fini, c'est mon pays.
Tel était celui que l'on appelait Petit Louis malgré sa grande taille 1m92.
Il revient habiter à Lanvollon, reprend le travail à la MSA et forme une équipe de copains qui se retrouve souvent chez Jean Henry le Bar des Sports de la place du Martray, c'est là qu'il fait la connaissance de Maryvonne LOUARN qui deviendra sa compagne et avec qui il élèvera trois enfants : Sébastien, Johan et Céline.
Petit Louis, était un homme de conviction, délégué syndicaliste CGT, il avait beaucoup milité dans les années 1980 pour le parti socialiste, je me rappelle des campagnes électorales faites à ses côtés en particulier à coller des affiches. Candidat à plusieurs reprises aux élections communales il est élu lors d'élections partielles en octobre 1974 où il a obtenu le plus grand nombre de suffrages sur les cinq à élire, ce qui montre la notoriété qu'il avait près des Lanvollonnais et réélu en mars 1977 où il avait pris la tête de liste et ce jusqu'en 1983.
Je voudrais souligner ses engagements dans la vie communale, en tant que conseiller municipal où il a beaucoup œuvré pour l'école communale ce qui n'était pas évident avec le Maire de l'époque.
Mais aussi en tant qu'acteur incontournable de la vie communale en étant dans plusieurs associations, dès son plus jeune âge à la Jeunesse Sportive Lanvollonnaise où il est élu secrétaire à 18 ans mais aussi au F.C. Pléguien.
Le football jusqu'à la fin de sa vie aura été sa passion, il a été aussi président de l'Amicale Laïque quand ses enfants étaient scolarisés et à l'initiative de la création d'un comité de parents d'élèves.
Au comité des fêtes il a également œuvré de nombreuses années en tant que président avec l'organisation de la Saint-Jean, la course cycliste de Cléhignaux, le bal communal où il était de par sa stature garant du maintien de l'ordre et comme correspondant du journal *Le Télégramme* durant 15 ans.
Petit Louis nous laisse l'image d'un être d'une grande simplicité, généreux avec son franc parler.
Maryvonne, Sébastien Johan, Céline je sais que votre peine est immense, le décès d'un être proche est une vraie douleur au cœur et à l'âme.
Je vous adresse en mon nom personnel, celui du conseil municipal, celui des forces vives de la commune, au nom de tous ici présents mes condoléances attristées et ma compassion dans cette épreuve cruelle qu'il vous faudra surmonter.

Sinnamary

Vie et destin d'un Lanvollonnais qui construit une église avec ses paroissiens à SINNAMARY en Guyane

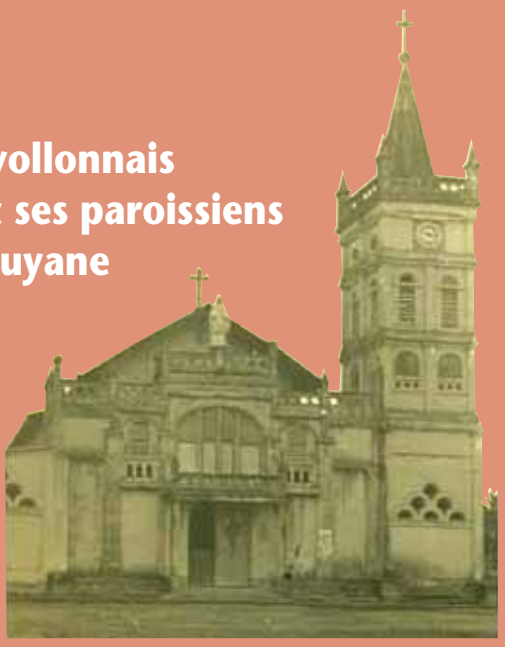

Yves LE ROY naquit à Lanvollon le 2 avril 1886 où il fit ses études qu'il achèva au Petit Séminaire de Tréguier puis il entra au noviciat de Chevilly-la-Rue (Val-de-Marne) en 1905, fit sa profession l'année suivante, et passa en philosophie. Il fit son service militaire à Vitré (Ille-et-Vilaine), en sortit Sergent, et, continuant ses cours, parvint enfin au terme de sa préparation.
Il fit sa consécration à l'apostolat le 11 juillet 1913.
Il avait désiré les Missions, de préférence les missions françaises ; on l'envoya à la Martinique où il fut affecté comme professeur au collège de Fort-de-France. Dès le début, il s'accommoda très vite de ses fonctions et trouvait même beaucoup d'agrément à son emploi. Mais la guerre éclata un an plus tard, et le Père LE ROY, mobilisé, dut rentrer en France et fut incorporé le 22 février 1915 au 70e régiment d'Infanterie. Aux armées le 13 août 1915, évacué malade le 6 octobre 1915, rejoint son unité le 2 décembre 1915, nommé au grade d'Adjudant le 23 janvier 1916.
Durant la bataille de Verdun il est fait prisonnier le 14 mars 1916 à Marre dans la Meuse, près du site de bataille tristement célèbre ''Le Mort Homme''. A la fin de cette même année 1916, il fut interné d'abord à Wiesa, à la frontière tchécoslovaque puis à Bautzen plus au Nord à l'Est de Dresde près de la frontière polonaise où il eut beaucoup à souffrir.
A Wiesa, il n'avait manqué de rien. Le milieu d'officiers où il vécut s'était montré très sympathique à son égard ; il y fut aumônier adjoint. Il se fit le professeur de deux jeunes prisonniers comme lui, leur enseigna le latin et eut le bonheur d'amener l'un deux dans la Congrégation.
Mais le séjour à Bautzen, où il arriva en avril 1917, l'épuisa. Sa santé compromise lui valut de pouvoir passer en Suisse où il fut hospitalisé le 8 septembre 1917 puis il devint l'aumônier des soldats français internés. Il résida d'abord à Bex-les-Bains, puis à Villars-sur-Ollon au sud de la Suisse non loin de Thonon-les-Bains.
Rapatrié en France le 12 juillet 1918, il est hospitalisé à Guingamp le 26 juillet 1918 puis affecté au bataillon d'infanterie coloniale de la Martinique le 22 septembre 1918 jusqu'au 30 décembre 1918.
Il est renvoyé dans ses foyers en attendant sa démobilisation le 10 mars 1919 ; encore dut-il garder le lit avec une forte grippe.
Revenu à la Martinique, il fut nommé Vicaire à la Cathédrale jusqu'en octobre 1919.
A la rentrée des classes 1919, il fut rappelé au collège de Fort-de-France où il resta jusqu'en mai 1925. Autant il avait paru se plaire dans cette maison durant les quinze mois de son premier séjour dans l'île, autant la classe lui pesait à présent. Il n'en donne pas nettement la raison, mais il a goûté de la liberté et son tempérament d'artiste – car il aimait la peinture – s'accommodait mal d'être enfermé entre les murs d'un collège au lieu de courir à travers la plaine et les mornes et de jouir de la belle nature. On comprit ses désirs et on le nomma curé de Grand'Rivière. Il ne devait pas y rester longtemps.
Il fut envoyé cette fois au Canada, au collège Saint-Alexandre. Ce fut le coup de grâce : sa grande sensibilité n'y tint pas ; il prit sa classe en dégoût et le milieu lui déplut. Il exposa sa misère ; on le comprit encore en haut-lieu et on le destina à la Guyane (1929). Curé de Sinnamary, il se livra au travail sans aucun ménagement. Il entreprit de se bâtir une église décente. Architecte, entrepreneur et ouvrier tout à la fois, on peut dire qu'il réalisa son rêve à lui tout seul, car, s'il rencontra des concours dévoués, ces dévouements n'eussent abouti à rien s'il n'eût été le principal artisan.
Le Père LE ROY a conçu lui-même les plans et assuré la direction du chantier et travaillé à la réalisation durant près de 10 ans de 1929 à 1937.
L'église de SINNAMARY est considérée comme un chef d'œuvre architectural avec sa façade asymétrique et son clocher sur le côté.
Elle fut achevée le 8 septembre 1937.
Elle ne passe pas inaperçue à l'entrée de la commune à l'extrémité du vieux pont.
De retour en France en 1939, il fut désigné comme aumônier du sanatorium de Bligny à Briis-sous-Forges (Essonne). Là encore, il ne put s'y faire ; il ne se sentait pas adapté à ce milieu de malades et regrettait Sinnamary au point de tout prendre en dégoût.
Mais bientôt il fut affligé du mal de Parkinson et n'eut d'autre ressource que d'attendre la mort dans la solitude de Langonnet (Morbihan), où il trouva cependant bientôt l'occasion de se rendre utile. De 1939 à 1945, il devint l'aumônier du Juvénat des Frères de Lamennais, à Roscoat en Pléhédel. Sa maladie, d'abord relativement bénigne, lui laissa le moyen de remplir son ministère à la très grande satisfaction de la petite communauté. Il n'est que d'entendre les Frères parler de leur Aumônier pour comprendre dans quelle vénération ils le tenaient. – Le Roscoat était en plein maquis et tout le monde y était activement résistant, à tel point, que le Frère Directeur fut déporté et décapité à la hache…
Le Père LE ROY, avec sa perpétuelle « tremblotte », attira peu l'attention de la terrible Gestapo ; mais il était de cœur et d'action avec les autres dans la mesure où il le pouvait ; mesure de plus en plus restreinte, car son mal inexorable faisait des progrès lents mais certains. Le seul remède d'une réelle efficacité qu'il ait trouvé, le « Parkinbell », soulageait ses souffrances tout en démolissant peu à peu un organisme déjà bien usé.

Sœur Jeanne Thérèse Ameline qui vit toujours à Saint-Brieuc se rappelle de lui quand elle était jeune religieuse à Lanvollon, elle le voyait lors de séjours dans sa famille faire péniblement ''le tour de la ½ heure'' courbé en deux, les mains derrière le dos, tenant un grand chapelet, il tremblait beaucoup.
Et le moment arriva où le Père LE ROY se rendant bien compte que sa place n'était plus au Roscoat, demanda son retour définitif à Langonnet au très grand regret des Frères et de tous ceux qui fréquentaient leur maison : ils avaient l'impression de perdre un saint !
C'est bien l'impression qu'il a laissée aussi à Langonnet où il fut vraiment héroïque. Ne se plaignant jamais, il se contentait de prier, son chapelet à la main, il circulait par la maison, les jardins et le parc, tout courbé en deux et tremblant de tout son corps. Toujours il avait un mot aimable pour les passants, et ne cherchait nulle consolation de qui que ce soit : il n'en avait pas besoin. Dans sa prière, il s'unissait volontiers aux intentions qu'on lui suggérait et l'on éprouvait l'efficacité de son intervention auprès de Dieu.
Il avait fait le sacrifice de toute sa personne. Longtemps il put encore célébrer avec l'aide d'un confrère jusqu'au moment où il lui fut impossible de monter à l'autel. Il s'y résigna comme il s'était résigné à ne plus être qu'une pauvre loque humaine. Le terme du sacrifice arriva enfin et le Seigneur l'appela à lui à Langonnet le 11 décembre 1951 à l'âge de 65 ans et après 45 ans de profession.

Source d'information
- Sa petite-nièce Marie-Paule LE ROY de Brest
- Site de la commune de SINNAMARY
- Extrait de la revue *Province de France* n° 58 de Mai 1952 Pages 534 - 535 - 536
- Courrier de Sœur Jeanne Thérèse Ameline de Saint-Brieuc
- Détails des services de son livret militaire
- Photos Arnaud BERNARD de Pléhédel.